

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 4 avril 2022 à 19 heures

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2022

#### 20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Octroi d'un contrat à COJALAC INC, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs, au montant de 593 557,77 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 685 559,23 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2203 - Huit soumissionnaires
- 20.02 Octroi d'un contrat à CIMA+, entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels pour l'élaboration de la phase 1 d'un Plan local de mobilité durable : Secteur Est, à partir de la 32<sup>e</sup> Avenue, arrondissement de Lachine, au montant maximal de 101 752,88 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation numéro LAC-INV-2207 - Deux soumissionnaires
- 20.03 Octroi d'un contrat à PÉGASE CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine, pour les années 2022, 2023 et 2024, au montant de 80 206,42 \$, toutes taxes incluses, avec possibilité d'option de renouvellement pour les années 2025 et 2026 et autorisation d'une dépense totale de 92 237,38 \$ - Appel d'offres public numéro 22-19172 - Deux soumissionnaires
- 20.04 Octroi d'un contrat gré à gré à ARTÉMIS FAUNE INC., pour des services de gestion de la bernache du Canada sur les rives de l'arrondissement Lachine pour la saison 2022, au montant total de 50 933,93 \$, toutes taxes incluses
- 20.05 Renouvellement, pour une période de 24 mois, du contrat octroyé à MÉCANICACTION INC., pour des travaux de plomberie sur demande pour les bâtiments, piscines, parcs et autres infrastructures de l'arrondissement de Lachine, au montant de 105 400 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1909
- 20.06 Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et trois organismes à but non lucratif pour la période du 4 avril au 31 décembre 2022 et octroi de contributions financières au montant total de 129 044 \$, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022
- 20.07 Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 64 610 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine et du Programme actions communautaires et citoyennes en sécurité urbaine pour l'année 2022
- 20.08 Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et deux organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroi des contributions financières au montant total de 57 567 \$

- 20.09** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine pour la période du 4 avril au 31 décembre 2022 et octroi d'une contribution financière au montant de 26 541 \$ pour le projet « Ma réussite pour la suite » en faveur des enfants et des familles vulnérables
- 20.10** Approbation des projets de baux entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES JARDINS BEAUDIN et 9250-1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs), par lesquels la Ville loue des étals au Marché public de Lachine du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2022

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Autorisation d'une dépense au montant de 254 682,46 \$, taxes non applicables, pour la réalisation de travaux de marquage de la chaussée sur diverses rues de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022, par la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et autorisation d'une dépense totale de 279 682,46 \$
- 30.02** Octroi d'une aide financière à quatre (4) organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2022, pour un montant total de 131 402,88 \$
- 30.03** Autorisation d'octroi de contributions financières pour un montant total de 25 670,16 \$, toutes taxes incluses si applicables, aux organismes désignés

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement numéro 2710-102 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage (Étude de Rues principales) et autres dispositions connexes*
- 40.02** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement numéro RCA05-19010-7 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RC05-19010) afin de remplacer la zone C-215 par la nouvelle zone M-215 et d'abroger la zone C-309 aux zones d'application des dispositions concernant l'usage d'établissement avec service de boissons alcoolisées*
- 40.03** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement numéro RCA22-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001)*

### **47 – Urbanisme**

- 47.01** Adoption d'un second projet de résolution - PPCMOI afin d'autoriser la démolition de bâtiments, des opérations cadastrales ainsi que la construction, la transformation et l'occupation visant un projet d'habitation, situé au 2225, rue Notre-Dame sur les lots portant les numéros 1 246 302, 3 603 773 et 3 603 774 du cadastre du Québec
- 47.02** Autorisation d'une dérogation mineure - Exemption de cases de stationnement visant la transformation du sous-sol du bâtiment existant situé au 65, rue Saint-Antoine
- 47.03** Autorisation d'une dérogation mineure permettant un ratio de stationnement d'une (1) case par unité au lieu d'une case et demie (1,5) par unité, pour le bâtiment multifamilial situé au 752, 3<sup>e</sup> Avenue
- 47.04** Refus d'accorder une dérogation mineure permettant un remblai supérieur à 600 millimètres pour la construction d'une piscine creusée, situé au 25, 56<sup>e</sup> Avenue
- 47.05** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de la façade avant et d'agrandissement en cour arrière de l'immeuble situé au 31, chemin de LaSalle
- 47.06** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment multifamilial de quatre (4) unités situé au 752, 3<sup>e</sup> Avenue
- 47.07** Approbation de plan (PIIA) - Projet de transformation de la façade arrière de l'immeuble situé au 830-840, rue Notre-Dame

## **50 – Ressources humaines**

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 février au 21 mars 2022

## **51 – Nomination / Désignation**

- 51.01** Renouvellement de mandat des membres résidents au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine

## **60 – Information**

- 60.01** Demande de dispense de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec - Me Ann Tremblay, secrétaire d'arrondissement
- 60.02** Demande de dispense de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec - Me Viviana Iturriaga Espinoza, secrétaire-recherchiste

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public



**Dossier # : 1228442001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à COJALAC INC, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs, au montant de 593 557,77 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 685 559,23 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2203 - Huit soumissionnaires

D'octroyer un contrat à COJALAC INC., plus pas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs, au prix de sa soumission, soit au montant de 593 557,77 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2203;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 685 559,23 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 59 355,78 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 32 645,68 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-03-28 14:44

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228442001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à COJALAC INC, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs, au montant de 593 557,77 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 685 559,23 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2203 - Huit soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement Lachine a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réfection de trottoirs, bordures, installation de mobiliers urbain et autres travaux connexes, selon le devis préparé par la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine.

Un appel d'offres public numéro LAC-PUB-2203 a été lancé le 3 février 2022 et les soumissions ont été ouvertes le 24 février 2022. La durée de la publication a été de 21 jours de calendrier. Les soumissions sont valides pendant 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 24 mai 2022.

Il y a eu un addenda dans le cadre de cet appel d'offres pour répondre aux questions des soumissionnaires.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat d'une valeur de 593 557,77 \$, toutes taxes incluses, à l'entrepreneur COJALAC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection de trottoirs dans l'arrondissement de Lachine et d'autoriser une dépense maximale de 59 355,78 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences (10 %) et une dépense maximale de 32 645,68 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences (5 %).

La dépense totale est donc de 685 559,23 \$, toutes taxes incluses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2022-03-09 - CE22 0366 (1225276001)**

D'accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

**2022-02-07 - CA22 19 0014 (1218985001)**

Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine

prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant les réfections mineures de trottoirs sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs (RMT) 2022 de la Direction de la Mobilité

## DESCRIPTION

Ce projet a pour but de procéder à la réfection de diverses sections de trottoirs et de bordures, suite à l'identification de tronçons de rue qui font partie des travaux de planage et de pose de revêtement (PCPR) sur les tronçons des rues artérielles et locales, des demandes de citoyens, des demandes de permis pour l'aménagement d'entrées charretières, de trottoirs endommagés ou suite à certaines interventions sur des infrastructures (remplacement d'entrées de service d'égout, d'aqueduc ou de nouveaux branchements d'utilités publiques). Chaque demande est validée par les employés de la division des études techniques de la Direction des travaux publics pour vérifier l'état actuel des trottoirs avant de procéder aux travaux. De plus, ces travaux sont requis dans l'optique d'assurer des trottoirs sécuritaires aux usagers de l'arrondissement Lachine. Nous avons également prévu des travaux d'installation de mobiliers de parc. Ces travaux consistent à l'enlèvement du mobilier urbain existant, la démolition, la construction des bases en béton et l'installation de nouveaux mobiliers urbains fournis par la ville.

Selon l'ampleur du PCPR et des demandes, l'arrondissement de Lachine prévoit effectuer trois listes réparties comme suit:

**Liste 1** : Cette liste portera sur les sections de trottoirs bordant les rues incluses dans le programme complémentaire de planage revêtement (PCPR) et les travaux de réfections mineures de trottoirs (RMT). Les travaux dans les rues artérielles sont assumés à 100 % jusqu'à concurrence de 260 000 \$ (net de taxes) par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, division de la gestion stratégique des actifs.

**Listes 2 & 3** : Ces listes comprennent les travaux de réfections mineures de trottoirs (RMT), là où requis, sur plusieurs rues de l'arrondissement de Lachine, et les travaux d'installation de mobiliers de parc.

Les travaux sont prévus au printemps 2022, suite à la période de dégel. Le délai d'exécution des travaux est d'environ 140 jours calendrier. Le tableau ci-dessous indique les dates visées pour l'exécution de chaque liste :

	Date d'exécution	Quantité prévue (m <sup>2</sup> )
Liste 1	Après la fin de la période de dégel	900
Liste 2	20 juin au 29 juillet	500
Liste 3	22 août au 30 septembre	500

## JUSTIFICATION

Parmi les dix preneurs du cahier de charges, huit ont déposé une soumission. Après l'analyse de conformité des trois plus bas soumissionnaires, ces trois soumissions sont considérées conformes. L'entreprise COJALAC INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats ci-dessous, résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation de l'arrondissement et le montant de l'octroi.

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
<b>COJALAC INC.</b>	<b>593 557,77 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>593 557,77 \$</b>
Construction Larotek Inc	612 454,58 \$	0 \$	612 454,58 \$
Construction Cappa Inc	664 564,70 \$	0 \$	664 564,70 \$
Groupe ABF	705 026,70 \$	0 \$	705 026,70 \$
De Sousa	733 116,24 \$	0 \$	733 116,24 \$
Les entreprises Ventec Inc.	827 733,77 \$	0 \$	827 733,77 \$
Les entreprises Michaudville Inc.	862 200,00 \$	0 \$	862 200,00 \$
Les entreprise Pearson Pelletier	1 106 749,90 \$	0 \$	1 106 749,90 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	<b>520 715,34 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>520 715,34 \$</b>
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			72 842,43 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			14,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			18 896,81 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,2 %

Il est à noter que l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 86,5 %, ce qui représente une dispersion significative dans les soumissions déposées.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est plus haut de 14,0 % que l'estimation détaillée de l'arrondissement.

L'écart de prix provient essentiellement des coûts de soumission pour les deux items de béton, en l'occurrence l'item II-3A-1101 et II-3A-1102, soit trottoir monolithique en béton et trottoir boulevard en béton. Ces items ont un écart de près de 20 % avec l'estimation. L'item II-IS-1100, soit frais généraux de chantier 7 % maximum a également un écart important avec l'estimation. Ensemble, ces trois items représentent un écart de coût de près de 27 % entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total des travaux de 685 559,23 \$ inclut les contingences et les incidences.

Le coût total brut du contrat à octroyer, incluant les taxes mais sans les contingences, est de 593 557,77 \$.

Le montant des contingences est de 10 % du contrat soit 59 355,78 \$, toutes taxes incluses.

Le montant des incidences est de 5 %, soit 32 645,68 \$, toutes taxes incluses.

La valeur des incidences a été déterminée selon l'historique des anciens projets. Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, d'engagement d'ingénieur forestier, de gestion des impacts, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle

qualitatif des matériaux et pour les analyses des sols.

Le tableau ci-dessous résume la répartition des coûts entre l'arrondissement de Lachine et le Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, division de la gestion stratégique des actifs.

La dépense totale de 685 559,23 \$, incluant les contingences et incidences doit être imputée comme suit :

	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)	Incidences	Montant total	Répartition
Arrondissement - PTI Voirie	357 778,86 \$	35 777,89 \$	393 556,75 \$	19 677,84 \$	413 234,59 \$	60,27 %
Arrondissement - PTI Parcs	10 778,91 \$	1 077,89 \$	11 856,80 \$	592,84 \$	12 449,64 \$	1,82 %
SUM	225 000,00 \$	22 500,00 \$	247 500,00 \$	12 375,00 \$	259 875,00 \$	37,91 %
<b>Total</b>	<b>593 557,77 \$</b>	<b>59 355,78 \$</b>	<b>652 913,55 \$</b>	<b>32 645,68 \$</b>	<b>685 559,23 \$</b>	<b>100,00 %</b>

Un montant 237 300,51 \$ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 18-046 Programme de maintien des infrastructures routières CM 181156.

Le budget net requis (k\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2031 au projet suivant et est réparti comme suit pour chacune des années:

Projet	2022	2023	2024	Ultérieur	TOTAL
55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	237	-	-	-	237
<b>TOTAL</b>	<b>237</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>237</b>

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en lien avec les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les trottoirs sont des éléments essentiels de la chaîne de déplacements, surtout en milieu urbain. Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne sera pas en mesure de réaliser les interventions nécessaires afin d'offrir des trottoirs bien entretenus et sécuritaires pour les déplacements des citoyens de l'arrondissement de Lachine.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré en collaboration avec le service des communications de l'arrondissement de Lachine.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées  
Début des travaux liste 1 : 2 mai 2022  
Début des travaux liste 2 : 20 juin 2022  
Début des travaux liste 3 : 22 août 2022  
Fin des travaux: Octobre 2022.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Damien LE HENANFF, 25 mars 2022  
Patrick RICCI, 22 mars 2022

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra SÉGUIN-HARBEC  
Ingénieure - Chargée de projets

### ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK  
Chef de Division - Études Techniques

---

Le : 2022-03-22

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

**Marie-Josée M GIRARD**  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement



**Dossier # : 1220415003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à CIMA+, entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels pour l'élaboration de la phase 1 d'un Plan local de mobilité durable : Secteur Est, à partir de la 32e Avenue, arrondissement de Lachine, au montant maximal de 101 752,88 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation numéro LAC-INV-2207 - Deux soumissionnaires

D'octroyer un contrat à CIMA+, entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels pour l'élaboration de la phase 1 d'un Plan local de mobilité durable : Secteur Est à partir de la 32<sup>e</sup> Avenue, l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission soit, au montant maximal de 101 752,88 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro LAC-INV-2207;

D'autoriser à cet effet, une dépense de 101 752,88 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2022-03-25 08:25

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1220415003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à CIMA+, entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels pour l'élaboration de la phase 1 d'un Plan local de mobilité durable : Secteur Est, à partir de la 32e Avenue, arrondissement de Lachine, au montant maximal de 101 752,88 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation numéro LAC-INV-2207 - Deux soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine compte environ 41 616 habitants, ce qui représente 2,5 % de la population totale de la Ville de Montréal. Son territoire est bordé par l'arrondissement de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc et de Montréal-Ouest au nord, de la ville de Dorval à l'ouest, du lac Saint-Louis au sud et de l'arrondissement de LaSalle à l'est.

C'est un arrondissement où il fait très bon vivre. Ses résidents y trouvent un milieu de vie de grande qualité, que ce soit au niveau social (parcs, infrastructures sportives et éducatives), culturel ou économique.

Dans la partie Est de l'arrondissement, on y retrouve un des plus grands parcs industriels sur l'île de Montréal, avec une superficie d'un peu plus de 60 hectares. Délimité par le canal de Lachine, la 6<sup>e</sup> Avenue, la rue Victoria et les voies du Canadien Pacifique, ce berceau de l'industrialisation, destiné à accueillir environ 5000 nouveaux ménages, est amené à connaître une nouvelle vocation. En effet, sa requalification en vue d'en faire un secteur d'activités diversifiées à dominance résidentielle fait l'objet d'un exercice de planification depuis 2006. Cette démarche a permis de documenter les atouts, les contraintes spécifiques à ce secteur et d'en dégager des éléments de vision, lesquels devraient être pris en compte afin que sa transformation puisse se concrétiser dans le respect de ce qui lui confère un caractère unique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat 2020-2030 ([https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/plan\\_climat\\_20-12-09-sommaire-simple-vf.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/plan_climat_20-12-09-sommaire-simple-vf.pdf)), l'arrondissement de Lachine souhaite octroyer un mandat pour obtenir des services professionnels en vue de l'élaboration de la première phase du Plan local de mobilité durable pour la portion est de son territoire.

Ce plan doit comporter une proposition de plan d'action identifiant les gestes à poser à court, moyen et long termes pour y améliorer la mobilité et les conditions de déplacement. Le plan proposé devra prendre en compte les nouvelles valeurs ainsi que les politiques et plans

d'action de la Ville pertinents, notamment en matière de développement durable et de transport collectif et actif.

L'arrondissement souhaite impliquer les citoyens, les travailleurs, les employeurs ainsi que des représentants d'organismes et d'institutions dans le processus d'élaboration du plan, la concertation étant un aspect qui contribue grandement à la réussite de ce type de projet.

Le processus d'élaboration du plan devra donc comprendre une démarche collaborative et structurée en vue, dans un premier temps, de dresser un portrait complet des habitudes de déplacement à l'échelle du territoire visé et, dans un deuxième temps, d'identifier différentes stratégies d'intervention pour y améliorer la qualité de vie des citoyens ainsi que les conditions de déplacement des biens et des personnes.

La première phase du Plan de mobilité durable devra proposer des solutions concrètes aux enjeux et problématiques identifiés par le mandataire ou soulevés par les intervenants, notamment en matière de sécurité et d'accès aux grands générateurs de déplacements.

Les stratégies d'intervention proposées devront être consignées dans un plan d'action établissant un ordre de priorités ainsi qu'un échéancier pour leur mise en œuvre.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé (LAC-INV-2207) en date du 18 février 2022. Cet appel d'offres a été envoyé directement aux firmes sélectionnées. Les soumissions ont été déposées le 21 mars 2022. La durée de validité des soumissions était de 120 jours calendrier.

Le processus d'appel d'offres a été assumé par le secrétariat d'arrondissement de la Direction des services administratifs et des projets urbains de l'arrondissement de Lachine.

Deux addendums ont été émis pour les sujets suivants:

### **25 février 2022 :**

#### **QUESTION 1 – CAHIER DE CHARGES**

« Nous comprenons que les seuils pour les appels d'offres sur invitation ont été indexés en 2020, passant de 101 100 \$ à 105 700 \$ taxes incluses. Pouvez-vous nous confirmer cette information qui diffère de celle présentée à la page 21 item 26 de la section I des Instructions aux soumissionnaires? »

#### **RÉPONSE 1 – CAHIER DE CHARGES**

En effet, le seuil est indexé et il est présentement à 105 699 \$. Veuillez consulter la page Web de la Ville de Montréal.

#### **ADDENDA 1 – CAHIER DE CHARGES**

Toute référence au seuil de 101 100 \$ pour un appel d'offres sur invitation dans le Cahier de charges, à la clause 26 de la Section I, Instructions au soumissionnaire, et à la clause 2.1 de la Section II, Clauses administratives générales, doit être lue « 105 699 \$ ».

#### **QUESTION 2 – DEVIS**

« Dans la description des tâches à faire pour l'Étape 1, on indique qu'il pourrait y avoir de la cueillette de données supplémentaires, au besoin, et qu'un prix forfaitaire pour imprévus est indiqué au bordereau pour couvrir ces dépenses. Cependant, le bordereau fourni ne reflète pas cette indication. Pouvez-vous nous transmettre un bordereau de prix ajusté??»

## ***RÉPONSE 2 – DEVIS***

Nous n'avons pas besoin d'envoyer un bordereau. L'item en question est à supprimer. L'item en question, aux pages 8 et 9 du Devis, est reformulé comme suit :

### « ÉTAPE 1 – ÉTAPE PRÉPARATOIRE DESCRIPTION

À cette étape, le consultant sera responsable des activités suivantes :

- Préparation d'un programme de travail et d'un échéancier

Le consultant devra préparer un programme de travail pour la réalisation du Plan local de déplacement qui inclura les activités, les échéanciers, les principaux jalons du mandat, la planification des réunions et des consultations publiques, etc. Le consultant devra identifier les responsables pour l'exécution, la validation et l'approbation de chacune des activités (consultant, arrondissement de Lachine, Ville de Montréal, STM, etc.).

- Recueil et analyse des données disponibles
- Prise de connaissance des lieux et des conditions de déplacement;
- Revue des données en transport disponibles de l'arrondissement de Lachine et de ses partenaires dont les analyses et études effectuées lors des dernières années et en cours sur l'ensemble du territoire;
- Bilan des travaux effectués en lien avec études antérieures, si requis. La liste des travaux sera fournie par l'arrondissement en cours de mandat;
- Analyse sommaire des données recueillies pour obtenir une connaissance préliminaire des problématiques et des enjeux de transport.
- Point de passage avec les élus et directeurs.

Une description détaillée de ces activités se trouve à la section 2.1 du Guide. »

## ***QUESTION 3 – DEVIS***

« Les clauses de paiement indiquées dans le dernier document apportant des précisions à nos premières questions sont très contraignantes. Est-ce possible d'envisager plutôt une facturation suivant la réalisation des étapes du Plan de mobilité durable (équivalent de 50 % pour les Étapes 1, 2 et 3, 35 % pour l'étape 4 et 15 % pour l'étape 5). Ou, sinon, d'utiliser un bordereau plus détaillé comme celui de RDP-PAT joint en exemple et d'assurer le paiement par tâche accomplie? »

## ***RÉPONSE 3 – DEVIS***

Au contraire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, le site de l'étude ne couvre pas la totalité du territoire de l'arrondissement de Lachine mais bien un territoire restreint.

### ADDENDA 3 – DEVIS

Le paragraphe en question de l'item 6.2, à la page 15 du Devis, est reformulé comme suit :  
«L'item 6.2 : Les modalités de paiement est modifié et remplacé par le suivant :

Les modalités de facturation sont les suivantes :

- 50 % au dépôt et réalisation des étapes 1, 2 et 3.
- 30 % au dépôt des rapports d'étapes et réalisation de l'étape 4.
- 20 % au dépôt et à l'acceptation, par la Ville de Montréal, de la version finale du document final : Réalisation de l'étape 5. »

#### **QUESTION 4 – DEVIS**

« À la page 12 de l'appel d'offres sur invitation, pour les Consultations, vous mentionnez que le consultant travaillera en collaboration avec une firme de communication dont les services seront retenus par l'arrondissement. Pouvez-vous clarifier notre participation par rapport à celle de cette firme? Nous comprenons que nous devons participer aux activités de consultations (2 consultations publiques) et aux focus groups (2 focus pour le portrait/diagnostic et 2 pour le plan d'intervention) et que nous aurons à fournir le contenu technique de ces consultations, collaborer à la production des rapports de consultation et en intégrer les résultats en annexe du plan de mobilité. Cependant, les tâches reliées à la logistique de l'organisation de ces activités, la production des rapports synthèses et les copies papier devraient être de la responsabilité de la firme de communication. Est-ce que notre compréhension est juste? »

#### **RÉPONSE 4 – DEVIS**

Votre compréhension est juste et la logistique reliée à l'organisation des différentes activités de communication est de la responsabilité de la firme de communication.

**28 février 2022 :**

#### **QUESTION 1 – CAHIER DE CHARGES**

« Est-ce qu'il est possible d'avoir un report d'une semaine pour le dépôt de la soumission? »

#### **RÉPONSE 1 – CAHIER DE CHARGES**

Compte tenu du calendrier de traitement interne des dossiers décisionnels soumis au conseil d'arrondissement en vue de la séance du conseil du 4 avril 2022, il est impossible de reporter la date d'ouverture d'une semaine. Toutefois, il est possible de reporter de quelques jours.

#### **ADDENDUM 1 – CAHIER DE CHARGES**

La date d'ouverture des soumissions de l'appel d'offres sur invitation LAC-INV-2207 est reportée du mercredi 16 mars 2022 au lundi 21 mars 2022.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 mars 2022 et le comité de sélection s'est réuni le 23 mars 2022.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2021-04-06 - CA21 19 0064 (1210415002)

Autorisation au directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer un accord de subvention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Fédération canadienne des municipalités

#### **DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

Pour cet appel d'offres, trois firmes ont été invitées à soumissionner :

1. STANTEC EXPERTS-CONSEIL LTÉE.
2. CIMA+
3. WSP

Deux soumissions ont été déposées par les firmes STANTEC EXPERTS-CONSEIL LTÉE et CIMA+ et analysées. Les deux propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection. La firme CIMA+ étant le plus bas soumissionnaire a été retenue par le comité de sélection.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût de ce contrat au montant de 101 752,88 \$, toutes taxes incluses sera couvert par la somme d'appropriation au surplus demandée dans ce dossier décisionnel. En contrepartie, Lachine reçoit une subvention de la Fédération canadienne des municipalités selon la convention approuvée par la résolution CA21 19 0064 (1210415002). Les informations financières et budgétaires détaillées se trouvent dans l'intervention financière de ce dossier.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sihem BAHLOUL-MANSOUR  
Conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2022-03-24



**Dossier # : 1226179002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à PÉGASE CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine, pour les années 2022, 2023 et 2024, au montant de 80 206,42 \$, toutes taxes incluses, avec possibilité d'option de renouvellement pour les années 2025 et 2026 et autorisation d'une dépense totale de 92 237,38 \$ - Appel d'offres public numéro 22-19172 - Deux soumissionnaires

D'octroyer un contrat à PÉGASE CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine, pour les années 2022, 2023 et 2024, au prix de sa soumission, soit au montant de 80 206,42 \$, toutes taxes incluses, avec possibilité d'option de renouvellement pour les années 2025 et 2026, conformément à l'appel d'offres public numéro 22-19172;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 80 206,42, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 12 030,96 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-03-24 17:18

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226179002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à PÉGASE CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine, pour les années 2022, 2023 et 2024, au montant de 80 206,42 \$, toutes taxes incluses, avec possibilité d'option de renouvellement pour les années 2025 et 2026 et autorisation d'une dépense totale de 92 237,38 \$ - Appel d'offres public numéro 22-19172 - Deux soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine a un besoin de main-d'oeuvre spécialisée pour l'opération technique des bassins extérieurs. Le besoin consiste à effectuer les opérations d'ouverture et de fermeture des installations aquatiques extérieurs, de l'inspection des systèmes de filtration et de soutien technique pour le personnel aquatique qui assure l'opération des systèmes et la gestion de la qualité de l'eau des bassins aquatiques de l'Arrondissement. Le mandat couvrira les saisons 2022, 2023, et 2024 avec deux (2) options de renouvellement, d'une année à la fois, pour les années 2025 et 2026, conformément à la clause 15.02 renouvellement du contrat. Un appel d'offres public fut lancé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal le 14 février 2022 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 mars 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2017-04-10 - CA17 19 0102 (1173550006)**

Octroyer un contrat à la firme Pégase Construction inc., seul soumissionnaire conforme, pour des services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine pour les années 2017, 2018 et 2019, au montant maximal de 100 569,55 \$, avec possibilité de reconduction pour les années 2020 et 2021 - Appel d'offres public numéro 17-15786 - Deux (2) soumissionnaires

**DESCRIPTION**

Deux entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres public. Suite à une évaluation de l'entreprise du plus bas soumissionnaire PISCINES ET SPA POSEIDON, ce dernier fut déterminé non conforme, selon les exigences suivantes énoncées dans le devis technique :

Clause C.02 Permis et autorisation :

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit détenir et maintenir tout permis ou autre autorisation

émanant d'une autorité publique compétente autorisant ce dernier à exécuter le Contrat sans enfreindre les exigences de la Loi, dont notamment : une licence d'entrepreneur en règle de la Régie du bâtiment du Québec, 15.5 Entrepreneur en plomberie.

Le soumissionnaire PISCINES ET SPA POSEIDON ne possède pas la licence 15.5 Entrepreneur en plomberie.

Clause C.03.01 Certification d'opérateur de spas et piscines (CPO), obtenue dans les 5 dernières années et la certification SIMDUT :

Le soumissionnaire PISCINES ET SPA POSEIDON ne fournit aucune preuve de ces certifications.

Nous recommandons donc d'accorder le contrat au fournisseur PÉGASE CONSTRUCTION INC., au prix de sa soumission, pour les saisons 2022, 2023, et 2024, avec possibilité de deux (2) prolongations d'une année à la fois pour les années 2025 et 2026.

L'adjudicataire sera responsable d'effectuer l'ouverture et la fermeture des bassins aquatiques extérieurs gérés par l'Arrondissement, soit ceux situés au parc LaSalle, au parc Kirkland, au parc Michel-Ménard et au parc Carignan. De plus, il fournira une formation de douze (12) heures annuellement, en début de saison, au personnel aquatique des piscines sur le fonctionnement technique de travail dans les salles de filtration. L'adjudicataire effectuera deux (2) visites de soutien technique par semaine dans les installations et pourra être appelé au besoin pour des appels de service. Une contingence de 15 % de la valeur du contrat de 3 ans, au montant de 12 030,96 \$, toutes taxes incluses est réservé afin que l'adjudicataire puisse effectuer des réparations urgente d'entretien requise, sous approbation de l'Arrondissement. Suite à la clôture des installations de chaque année de contrat, l'adjudicataire devra produire un rapport sommaire de ces opérations, ce qui inclura l'état des équipements reliés aux salles de filtration ainsi que les recommandations d'investissement ou de réparation pour les années subséquentes.

## JUSTIFICATION

L'Arrondissement n'a pas les ressources, ni l'expertise interne pour effectuer ce travail, donc le service est demandé à l'externe. Les visites techniques régulières par l'adjudicataire et le service de formation inclus dans le mandant envers le personnel de l'Arrondissement (techniciens en la qualité de l'eau étudiants, chefs sauveteurs) permettra à ce dernier d'opérer ses piscines et pataugeoires extérieures avec confiance et minimisera les interruptions de service pour raison de bris d'équipements ou de problèmes reliés à la qualité de l'eau.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation budgétaire :2410-0010000-301431-07153-54590-0000-000000-000000-014007-00000-00000

La demande d'achat numéro 721365 au montant de 27 554,36 \$ (taxes incluses) réserve les crédits à cette fin pour le budget 2022.

Année	Montant avant taxes	Contingence 15% pour les réparations urgentes (avant taxes)	TPS 5%	TVQ 9,975%	Total avec taxes
2022	20 839,58 \$	3 125,94 \$	1 198,28	2 390,56 \$	27 554,36 \$

			\$		
2023	24 217,97 \$	3 632,69 \$	1 392,53 \$	2 778,10 \$	32 021,29 \$
2024	24 702,33 \$	3 705,35 \$	1 420,38 \$	2 833,67 \$	32 661,73 \$
TOTAL	69 759,88 \$	10 463,98 \$	4 011,19 \$	8 002,33 \$	92 237,38 \$
Option de renouvellement 2025	25 196,37 \$	3 779,46 \$	1 448,79 \$	2 890,34 \$	33 314,96 \$
Option de renouvellement 2026	26 786,49 \$	4 017,97 \$	1 540,22 \$	3 072,74 \$	35 417,42 \$
<b>Total</b>	<b>121 742,74 \$</b>	<b>18 261,41 \$</b>	<b>7 000,21 \$</b>	<b>13 965,41 \$</b>	<b>160 969,77 \$</b>

## **MONTREAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce soutien financier permet au milieu lachinois de réaliser des actions concrètes et concertées qui amélioreront le sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Lachine.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie BOUCHARD  
Préposée au soutien administratif

**ENDOSSÉ PAR**

Lynn THIBAUT  
C/d sl & dev.soc. < arr. <60000> >

Le : 2022-03-22



**Dossier # : 1227802003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat gré à gré à ARTÉMIS FAUNE INC., pour des services de gestion de la bernache du Canada sur les rives de l'arrondissement Lachine pour la saison 2022, au montant total de 50 933,93 \$, toutes taxes incluses

D'octroyer un contrat gré à gré à ARTÉMIS FAUNE INC., pour des services de gestion de la bernache du Canada sur les rives de l'arrondissement Lachine pour la saison 2022, au montant total de 50 933,93 \$, toutes taxes incluses, conformément au *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038);

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 50 933,93 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-03-24 13:49

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227802003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat gré à gré à ARTÉMIS FAUNE INC., pour des services de gestion de la bernache du Canada sur les rives de l'arrondissement Lachine pour la saison 2022, au montant total de 50 933,93 \$, toutes taxes incluses

**CONTENU****CONTEXTE**

La population de bernaches du Canada (*Branta canadensis*) connaît une importante croissance dans la région de Montréal et on observe de plus en plus de ces oiseaux sur le territoire de Lachine.

Les bernaches qui sont présentes sur les rives se nourrissent d'herbe et cela occasionne des enjeux de salubrité en raison des déjections au sol qui détériorent les lieux et les rendent moins hospitaliers aux citoyens. On note également que le comportement parfois territorial des bernaches peut rendre difficile l'accès à ces espaces publics.

Dans ce contexte, la Direction des travaux publics souhaite retenir les services d'une firme spécialisée dans le contrôle biologique des espèces en milieu urbain. Les méthodes qui seront utilisées pour déplacer les populations de bernaches vers des sites plus appropriés se basent sur une approche scientifique. Les techniciens/biologistes qui seront régulièrement sur place durant la saison estivale miseront sur des techniques d'effarouchement dont le but est une relocalisation naturelle des oiseaux en décourageant l'installation des nids aux endroits les plus fréquentés des parcs riverains. Il s'agira d'une deuxième année consécutive d'intervention envers les populations de bernaches qui fréquentent la rive des parcs de Lachine. Le maintien de ce programme d'effarouchement augmente les chances que les populations se positionnent à des endroits qui n'entrent pas en conflit avec l'usage récréatif du bord de l'eau.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****2021-04-06 - CA21 19 0052 (1217802002)**

Octroi d'un contrat de gré à gré à ARTÉMIS FAUNE INC., pour des services de gestion de la bernache du Canada sur les rives de l'arrondissement Lachine pour la saison 2021, au montant de 50 933,93 \$, toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré - Un fournisseur.

**DESCRIPTION**

Il s'agit pour le conseil d'approuver l'octroi d'un contrat à ARTÉMIS FAUNE INC., au montant de 50 933,93 \$ toutes taxes incluses, pour la période estivale 2022. Ce contrat comporte une rencontre avec les employés de l'arrondissement, une banque de 600 heures pour

l'effarouchement de la bernache du Canada et des services conseils, une rencontre de suivi et/ou de fin de mandat et un rapport de recommandations en fin de saison.

## **JUSTIFICATION**

La bernache du Canada figure sur la liste des oiseaux migrateurs protégés en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (L.C. 1994, ch.22). Une espèce d'oiseau migrateur est protégée par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (L.C. 1994, ch.22) si elle est nommée à la convention, est indigène ou présente de façon naturelle au Canada et est régulièrement présente au Canada. Considérant ce statut que lui confère la loi, les interventions sur les rives de l'arrondissement tiennent compte de la protection de l'espèce et ne cherche pas à l'éradiquer. Amener des oiseaux à se relocaliser naturellement requière une expertise que l'arrondissement de Lachine ne détient pas. L'octroi d'un contrat à une entreprise spécialisée est nécessaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les fonds proviennent du budget de fonctionnement des travaux publics.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'octroi de ce contrat, les générations de bernaches continueront à s'installer aux mêmes endroits et la problématique de salubrité, entre autres, pourrait s'accroître.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Des mesures sont prises afin de réduire les contacts avec l'entrepreneur sélectionné. La mise en place de procédures adaptées permet un encadrement sécuritaire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des informations seront transmises aux citoyens ponctuellement par la division des communications afin de les sensibiliser à la démarche et au travail des biologistes en bordure des rives.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat par le conseil à la séance du 4 avril 2022 et début des interventions à la mi-avril.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction des travaux publics (Valya LALOVA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc PERREAULT  
CHEF DE DIVISION VOIRIE ET PARCS

**ENDOSSÉ PAR**

Luc PERREAULT  
c/d voirie & parcs en arrondissement

Le : 2022-03-22

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement



**Dossier # : 1228483002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement, pour une période de 24 mois, du contrat octroyé à MÉCANICACTION INC., pour des travaux de plomberie sur demande pour les bâtiments, piscines, parcs et autres infrastructures de l'arrondissement de Lachine, au montant de 105 400 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1909

De renouveler, pour une période de 24 mois, le contrat octroyé à MÉCANICACTION INC., pour des travaux de plomberie sur demande pour les bâtiments, piscines, parcs et autres infrastructures de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 105 400 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1909 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-03-25 08:24

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1228483002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement, pour une période de 24 mois, du contrat octroyé à MÉCANICACTION INC., pour des travaux de plomberie sur demande pour les bâtiments, piscines, parcs et autres infrastructures de l'arrondissement de Lachine, au montant de 105 400 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1909

**CONTENU****CONTEXTE**

L'une des nombreuses responsabilités de la Direction des travaux publics est d'assumer l'entretien et la réparation des actifs municipaux tels que les bâtiments, les piscines, les parcs, etc. L'arrondissement de Lachine fait face actuellement à un vieillissement avancé de ses installations de plomberie qui requièrent non seulement de nombreux travaux de réparation, mais aussi des fréquences d'entretien plus élevées.

La Direction des travaux publics juge nécessaire d'octroyer un contrat à une firme externe afin de palier à la grande demande et au manque d'effectifs dans ce département. De plus, nous souhaitons pouvoir répondre aux urgences de plomberie 24 heures par jour avec un délai d'intervention optimal ce qui n'est pas possible actuellement.

Le but visé est de pouvoir maintenir le niveau de service auquel nos citoyens sont en droit de s'attendre.

Le 19 mars 2019, la section travaux publics de l'arrondissement Lachine a lancé l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1909 ayant pour objet la conclusion d'une entente d'une période de 36 mois pour des travaux de plomberie sur demande pour les bâtiments, piscines, parcs et autres infrastructures de l'arrondissement de Lachine. Cette entente est assortie d'une option de deux prolongations du contrat de douze (12) mois supplémentaires à la demande de l'arrondissement Lachine.

L'objet du présent sommaire décisionnel vise à exercer la seule option de renouvellement de 24 mois à compter du 9 avril 2022, aux mêmes termes et conditions du contrat et l'autorisation d'une dépense maximale de 105 400 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****2019-03-11 - CA19 19 0042 (1197401001)**

Octroi d'un contrat à MÉCANICACTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de plomberie sur demande pour les bâtiments, piscines, parcs et autres

infrastructures de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 158 004,40 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 173 804,84 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1909 - Un soumissionnaire

**2016-05-09 - CA16 19 0157 (1167116003)**

Contrat pour des travaux de plomberie sur demande, pour les édifices, piscines, parcs et autres infrastructures de l'arrondissement (LAC-PUB-1615)

**DESCRIPTION**

Le contrat conclu avec l'entreprise MÉCANICACTION INC. consiste à faire appel à une entreprise spécialisée afin d'effectuer des travaux de plomberie sur demande dans nos installations municipales tels que dans nos bâtiments, nos parcs, nos piscines, etc. L'entrepreneur devra fournir la main-d'œuvre, les équipements et le matériel nécessaires pour la réalisation des travaux suivants :

- Effectuer les réparations et les modifications sur les systèmes de plomberie à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments ainsi que sur les installations des parcs, des piscines et tout autre endroit désigné par l'arrondissement ;
- Réparer, remplacer et installer la tuyauterie, les accessoires de plomberie défectueux ainsi que tout matériel et accessoires neufs (lavabo, urinoir, cabinets... etc.) ;
- Installer, réparer et entretenir de la plomberie relative aux compteurs d'eau et aux dispositifs anti-refoulement (DAR) ;
- Déboucher les éviers, les bassins, les douches, les urinoirs, les cabinets, les éviers ;
- Identifier et évaluer les problématiques sur les systèmes de plomberie ainsi que leur état ;
- Entretenir, réparer et remplacer partiellement ou complètement des composantes du système de plomberie des piscines, pataugeoires et autres infrastructures connexes ;
- Procéder à la réfection ou au remplacement ainsi que la mise en service et l'hivernation des abreuvoirs, des fontaines et de leurs systèmes de plomberie à l'extérieur des bâtiments ;
- Déboucher, installer et réparer des drains de toutes sortes ainsi que des clapets ;
- Nettoyer, entretenir et réparer des raccordements d'égout ou d'aqueduc dans le domaine privé ;
- Réparer ou remplacer des chauffe-eau ;
- Réparer, entretenir et installer des systèmes de chauffage à l'eau chaude ;
- Faire de l'inspection par caméra ;
- Exécuter des travaux de plomberie dans les salles mécaniques des bâtiments et dans les salles de filtration des piscines de l'arrondissement ;
- Tout autres travaux de plomberie non identifiés ci-dessus et qui pourraient être requis dans les bâtiments, à l'extérieur, dans les parcs, les piscines, etc.

**JUSTIFICATION**

Conformément aux documents de l'appel d'offres numéro LAC-PUB-1909 des clauses administratives spéciales "Renouvellement de l'entente", ce contrat offre la possibilité de deux prolongations de douze (12) mois chaque. Le présent sommaire décisionnel permettrait l'utilisation de cette prolongation, selon les mêmes termes et conditions du contrat. Les raisons nous incitant à recommander la seule prolongation de cette entente sont principalement la satisfaction du service rendu par ce fournisseur, de même que les prix compétitifs obtenus. En date du 23 mars 2022, l'adjudicataire est conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle* (18-038) et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la

présentation d'une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente existante aux mêmes termes et conditions du contrat pour une période additionnelle de vingt-quatre (24) mois.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses liées à ce contrat seront assumées à même le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics et seront réparties sur les années 2022 à 2024.

Prévisions de dépenses 2022 (toutes taxes incluses)	Prévisions de dépenses 2023 (toutes taxes incluses)	Prévisions de dépenses 2024 (toutes taxes incluses)
38 550,41 \$	52 700,00 \$	14 149,59 \$

La dépense totale est de 105 400 \$ toutes taxes incluses.

### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux projetés auront un impact important sur la capacité de l'arrondissement à assurer un service de plomberie intérieur et extérieur des bâtiments de l'arrondissement, parcs et piscines.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 9 avril 2022

Fin des travaux : 8 avril 2024

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Lachine , Direction des travaux publics (Valya LALOVA)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre BOUGEARD  
Gestionnaire immobilier - entretien des actifs

**ENDOSSÉ PAR**

Euloge AMOUSSOU  
Chef de division en arrondissement

Le : 2022-03-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement



**Dossier # : 1224076005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et trois organismes à but non lucratif pour la période du 4 avril au 31 décembre 2022 et octroi de contributions financières au montant total de 129 044 \$, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et les trois organismes à but non lucratif indiqués ci-dessous pour la période du 4 avril au 31 décembre 2022;

D'octroyer des contributions financières au montant indiqué en regard de chacun de ces trois organismes à but non lucratif pour un montant total de 129 044 \$, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022;

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN 2022
CONCERT'ACTION LACHINE	Intervention auprès des 12-25 ans à risque autour des arts martiaux	57 296 \$
LA MAISON DES JEUNES L'ESCALIER DE LACHINE INC.	Intervention auprès des jeunes à risque par les arts et les sports	41 748 \$
LE PARADOS INC.	Ateliers de sensibilisation chez les jeunes	30 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2022-03-24 13:37

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1224076005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et trois organismes à but non lucratif pour la période du 4 avril au 31 décembre 2022 et octroi de contributions financières au montant total de 129 044 \$, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens.

Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

**Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque**

- le travail de rue, de milieu et la médiation sociale
- les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention
- les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles

## **Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux**

- les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux)
- les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée
- le développement d'outils spécifiques

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **2021-07-05 - CA21 19 0168 (1214076010)**

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et deux organismes à but non lucratif pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2021 et octroi de contributions financières au montant total de 54 091,60 \$, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie par les jeunes 2020-2022

### **2021-04-06 - CA21 19 0059 (1214076001)**

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour la période du 7 avril au 31 décembre 2021 et octroi d'une contribution financière au montant total de 35 908,40 \$ dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie par les jeunes 2020-2022

### **2020-09-14 - CA20 19 0171 (1204076008)**

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour la période du 21 septembre au 31 décembre 2020 et octroi d'une contribution financière au montant total de 33 498,83 \$ dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie par les jeunes 2020-2022

### **2020-02-05 - CE20 0144 (1196794004)**

Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022

## **DESCRIPTION**

### Projet 1 - reconduction

- Organisme : Concert'Action Lachine (table de quartier de l'arrondissement de Lachine, fiduciaire du Comité d'actions en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine (CASUAL)).
- Nom du projet : Intervention auprès des 12-25 ans à risque autour des arts martiaux

- Montant de la contribution recommandée : 57 296 \$
- Résumé: Le projet d'intervention par les arts martiaux mixtes s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans à risque de désaffiliation, de décrochage scolaire ou de rupture sociale de l'arrondissement de Lachine. Il vise à offrir à ces jeunes des activités d'initiation aux sports de combat sous la supervision d'un.e intervenant.e et d'un.e enseignant.e, afin de les accompagner dans le développement de saines habitudes de vie, dans l'adoption d'habiletés d'autocontrôle et dans le développement de valeurs et de conduites prosociales.

### Projet 2 - reconduction

- Organisme : La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc.
- Nom du projet : Intervention auprès des jeunes à risque par les arts et les sports - Phase 2
- Montant de la contribution recommandée : 41 748 \$
- Résumé: Toutes les activités mises de l'avant par ce projet sont planifiées et structurées en fonction des objectifs à atteindre. Les activités sont des prétextes pour créer des liens avec les jeunes et intervenir sur la problématique ciblée. À la fin de chaque animation, un retour est fait avec les jeunes en groupe où chacun doit exprimer aux autres ce qu'il a aimé et appris. Nous pouvons donc évaluer en temps réel si nos objectifs sont atteints, favoriser la communication entre les jeunes et développer leur écoute et empathie. Avec la phase 2 du projet en art nous mettrons sur pied: "Des arts oratoires à l'art de la résilience contre les violences" - Création d'un texte , capsules vidéo de témoignages contre les violences commises ou subies par des jeunes de 12 à 17 ans . - Tournois sportif dans les parcs.

### Projet 3 - nouveau projet

- Organisme : Le Paradis inc.
- Nom du projet : ateliers de sensibilisation chez les jeunes
- Montant de la contribution recommandée : 30 000 \$
- Résumé: Le projet vise à offrir les ateliers de sensibilisation à des groupes de jeunes plus vulnérables, notamment des jeunes garçons identifiés comme ayant vécu des épisodes de violence afin d'éviter de reproduire ces comportements dans leurs relations amoureuses. Des ateliers d'accompagnement de sensibilisation afin des les outiller à prévenir et/ou changer des comportements violents seront déployés.

Le CASUAL et l'arrondissement de Lachine ont entamé en début en 2020 un diagnostic local

de sécurité pour tout le territoire afin de mieux orienter les actions en matière de sécurité urbaine. Ce diagnostic traite de la sécurité urbaine de façon globale, en s'intéressant aux différentes catégories de population. Les projets s'inscrivent dans le Plan d'action 2017-2022 de Concert'Action Lachine et seront complémentaires.

## JUSTIFICATION

Un axe d'intervention est privilégié dans ces projets :

L'axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque et leur famille avec des activités d'éducation et en développant des compétences et habiletés sociales et interpersonnelles.

La priorisation de ces cibles d'intervention s'ancre dans des constats des acteurs du milieu mobilisés à travers les différents comités de travail et instances de concertation (ex. le comité PSP – personnes en situation de vulnérabilité, où on documente la problématique de l'exploitation sexuelle chez les jeunes), les cellules de crise constituées en période de pandémie et les discussions tenues avec les « focus groupes » tenus pendant la démarche du diagnostic en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine.

Les projets ont fait l'objet d'un appui des membres du Comité d'actions en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine (CASUAL).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit **129 044 \$**, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2022. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé en 2017-2019	Soutien accordé en 2020	Soutien accordé en 2021	Soutien 2022	Soutien global (%)
Concert'Action Lachine	Intervention auprès des 12-25 ans à risque autour des arts martiaux	Sans objet	Sans objet	28 898,80 \$	57 296 \$	100 %
La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc.	Intervention auprès des jeunes à risque par les arts et les sports	Sans objet	Sans objet	25 192,80 \$	41 748 \$	100 %
Le Parados Inc.	Ateliers de sensibilisation chez les jeunes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	30 000 \$	56,6 %

Demande d'achat de Concert'Action Lachine: 720769

Demande d'achat de La Maison de Jeunes l'Escalier de Lachine inc.: 720773

Demande d'achat de Le Parados Inc.: 720777

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le contexte actuel de la crise de la COVID-19 a grandement affecté les jeunes du territoire et exacerbé les problématiques qui les touchent. Il est impératif d'agir et d'approfondir les interventions préventives auprès de cette clientèle, améliorer les connaissances des acteurs locaux et d'outiller ces derniers sans plus tarder.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le projet déposé tient compte de la crise de la COVID-19. En raison des mesures changeante, les projets pourront s'adapter.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'Arrondissement. Un premier rapport est souhaité à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 21 mars 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc F ROBILLARD  
Conseiller en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-16

Lynn THIBAULT  
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>



**Dossier # : 1223550002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 64 610 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine et du Programme actions communautaires et citoyennes en sécurité urbaine pour l'année 2022

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE;

D'octroyer une contribution financière au montant de 64 610\$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine et du Programme actions communautaires et citoyennes en sécurité urbaine pour l'année 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-03-28 08:15

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223550002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 64 610 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine et du Programme actions communautaires et citoyennes en sécurité urbaine pour l'année 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En juin 2003, le conseil municipal adoptait les orientations et grands paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements. Ce programme vise une action de nature préventive axée sur la mobilisation et la sensibilisation des citoyens.

La première phase du Programme a été complétée par la réalisation d'un diagnostic. Des *focus groupes* ont été menés afin d'identifier les perceptions plus pointues en matière de sécurité urbaine selon deux approches : l'approche clientèle : femmes, jeunes, personnes handicapées, aînés, communautés culturelles, etc., et l'approche territoriale par quartier : secteurs Saint-Pierre, Duff Court et l'Est de Lachine. Ces renseignements complémentaires ont permis d'élaborer un plan d'action et des axes de développement.

Des interventions ont été identifiées et initiées. Le Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine (CASUAL) s'active à différents niveaux dont :

- recherche de financement (toujours en cours);
- réalisation de certains éléments des plans d'action et de communication du CASUAL;
- coordination du CASUAL;
- implantation de services en sécurité urbaine au sein de la communauté lachinoise;
- suivi du plan d'action local du quartier Saint-Pierre en lien avec le comité mieux vivre à Saint-Pierre;

- co-coordination du programme Triple P avec le CIUSSS de l'Ouest-de-l'île de Montréal, animation d'un comité d'implantation et offre de services des niveaux 2, 3 et 4;
- participation active à la démarche de diagnostic local en sécurité urbaine locale, menant à l'actualisation du plan d'action triennal dans le premier trimestre de 2021;
- participation à la table des organismes TANDEM;
- coordination du comité personne en situation de vulnérabilité;
- participation aux comités de citoyens (Duff Court et Saint-Pierre);
- coordination d'une cellule locale sur la mise en place et le déploiement d'une halte chaleur pour les personnes en situation d'itinérance;
- démarche de résolution de problèmes en lien avec le Programme de prévention de la violence commise et subie par les jeunes menant sur un plan d'action et le dépôt de plusieurs projets;
- participation aux différentes cellules de crise en lien avec la pandémie.

Un ensemble d'actions qui s'inscrivent dans les grands axes de développement du plan d'action ont été réalisées à ce jour et le CASUAL s'intègre à la Table de concertation en sécurité publique et civile de l'arrondissement de Lachine depuis juin 2008. L'abonnement (*membership*) a donc été élargi afin de répondre à la Politique pour un environnement paisible et sécuritaire. Le financement permet le maintien en poste d'une coordonnatrice en raison du financement complémentaire octroyé par l'arrondissement de Lachine dans le cadre de son Programme de sécurité urbaine inscrit dans sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif adoptée le 20 mai 2016 et entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Un diagnostic local en sécurité urbaine a été réalisé en 2015 pour le quartier Saint-Pierre et un diagnostic local en sécurité urbaine avec le Centre international pour la prévention de la criminalité a été fait en 2019 et 2020. Un résumé exécutif du diagnostic local de sécurité (DLS) a été réalisé et annexé au sommaire décisionnel de l'an dernier..

L'organisme mandataire, en 2022, a été reconduit. La Table de quartier, CONCERT'ACTION LACHINE, s'implique désormais au sein du CASUAL (Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine) et collabore dans différents comités. La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine, qui a été le mandataire depuis 2003 demeure un membre actif au sein du CASUAL.

Pour 2022, année de transition pour le Programme, le SDIS a annoncé une bonification de sa contribution au programme passant de 12 500 \$ à 44 610 \$ pour l'arrondissement de Lachine. La répartition des nouvelles sommes a été effectuée en fonction des facteurs de vulnérabilité associés à l'insécurité des territoires, des données sur la criminalité correspondant aux orientations stratégiques du cadre de référence et d'une lecture territoriale des enjeux en sécurité urbaine. Le montant additionnel pour l'arrondissement permettra de solidifier la permanence du CASUAL et la réalisation de son plan d'action. Ce montant sera réévalué l'an prochain pour l'entrée en vigueur du nouveau Programme 2023-2025.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2021-03-08 - CA21 19 0034 (1213550001)**

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 32 500 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine pour l'année 2021

**2020-04-06 - CA20 19 0068 (1203550002)**

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 32 500 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine pour l'année 2020

**2019-03-11 - CA19 19 0049 (1193550004)**

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. et octroi d'une contribution financière au montant de 32 500 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine pour l'année 2019

**DESCRIPTION**

Depuis 2004, l'arrondissement de Lachine a amorcé une démarche concertée afin de s'inscrire au Programme montréalais de sécurité urbaine - TANDEM. La concertation locale, à laquelle siègent des représentants d'organismes communautaires, d'organisations institutionnelles et de regroupements, veut poser des actions concrètes pour améliorer le sentiment de sécurité de la population lachinoise. La composition de ce comité s'est transformée avec le temps. Il est désormais lié à la Table de concertation en sécurité publique et civile de l'arrondissement de Lachine (TCSPCAL) qui a été créée en 2008. Les membres de cette TCSPCAL et du CASUAL sont :

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Participation</b>
Griffith, Matthew	Agent de prévention Service incendie de Montréal	CASUAL et TCSPCAL
En cours de remplacement	Chef de service au développement des communautés et aux groupes vulnérables CIUSSS de l'ouest de l'île	CASUAL et TCSPCAL
Grondin, Vicky	Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement de Lachine	CASUAL et TCSPCAL
Vodanovic, Maja (son représentant Jonathan Blanchet, adjoint, présent aux deux instances)	Mairesse d'arrondissement Arrondissement de Lachine	TSPCAL
Bergsma, Femke	GRAME (Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement)	CASUAL et TCSPCAL
Lebrun, Michel	Commandant (PDQ 8) Service de police de la Ville de Montréal	TSPCAL
Morin, Stéphanie et Santos, Carlota	Agentes socio-communautaires Service de police de la Ville de Montréal	CASUAL et TCSPCAL
En transition	Directrice Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc. MANDATAIRE DU PROGRAMME	CASUAL et TCSPCAL
Jeannot, Gaëlle	Directrice générale COVIQ Comité de vie de quartier Duff Court	CASUAL et TCSPCAL
Berthiaume, Valérie	Animatrice Centre multi-ressources de Lachine	CASUAL et TCSPCAL
Thibault, Lynn	Chef de la Division - Sports, loisirs et développement social Direction culture, sports, loisirs et développement social Arrondissement de Lachine	CASUAL et TCSPCAL

Smedbol, Chantal	Coordonnatrice Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	CASUAL et TCSPCAL
Grondin, Myriam	Concert'Action Lachine	CASUAL et TCPCAL
Van Der Linden, Pierrick	Coordonnateur du CASUAL	CASUAL et TCSPCAL

Voici les axes de développement adoptés :

1. informer et sensibiliser l'ensemble de la population de Lachine à la sécurité urbaine, en intensifiant les actions dans les secteurs et auprès des clientèles cibles;
2. favoriser la concertation et la collaboration des intervenants en matière de sécurité urbaine;
3. mobiliser et favoriser le rapprochement des segments de populations qui vivent et/ou qui sont source d'insécurité;
4. agir en prévention des comportements nuisant à la sécurité et au sentiment de sécurité, notamment dans les secteurs privilégiés: Duff Court, Saint-Pierre et Louis-Paré.

De plus, voici les principes qui guident les actions du CASUAL:

1. maintenir et développer un environnement favorable en accroissant le sentiment de sécurité;
2. favoriser l'action préventive;
3. informer et soutenir la communauté pour offrir un environnement sécuritaire;
4. agir de façon concertée (organismes communautaires, institutions et populations).

Grâce à ses actions, le CASUAL se démarque auprès de ses partenaires en tant que mobilisateur autour d'un thème commun, la sécurité urbaine. Afin de maintenir sa notoriété, il mise sur des liens forts avec les intervenants du milieu et ainsi renforcer la cohésion. En ce sens, le CASUAL se positionne comme un acteur fort, porteur d'un message de concertation locale en matière de sécurité urbaine et civile. Puisque le CASUAL est porteur de messages complexes, il doit concentrer ses actions dans un premier temps sur ses partenaires et les organismes du milieu, puis dans un deuxième temps sur la population en général. Voici les principaux enjeux auxquels le CASUAL devra répondre au cours des prochaines années :

- maintenir et bonifier l'implication des partenaires;
- consolider le financement et faire valoir sa situation dans la réorganisation du Programme montréalais de sécurité urbaine - TANDEM;
- augmenter le nombre de stratégies/services en matière de prévention en sécurité urbaine dans le milieu lachinois;
- poursuivre le positionnement du CASUAL comme la concertation locale en matière de sécurité urbaine;
- appuyer les comités de quartier et thématiques (ex. comité sécurité Duff Court, comité sécurité Saint-Pierre, comité prostitution / clientèles vulnérables, comité Mieux-vivre à Saint-Pierre, assurer le suivi du plan d'action issu de la Phase 3 du diagnostic réalisé dans le quartier Saint-Pierre par le CIPC - Centre international pour la prévention de la criminalité et consolider le programme Triple P);
- développer des actions structurantes au Programme de prévention de la violence commise et subie par les jeunes.

Vous trouverez en pièces jointes, le Protocole d'entente mandant-mandataire, la résolution du conseil d'administration de CONCERT'ACTION LACHINE, le document sur les orientations et paramètres du Programme montréalais, le bilan 2020 et perspectives 2021, le résumé exécutif du diagnostic local de sécurité (DLS) et le Programme de sécurité urbaine local.

## **JUSTIFICATION**

Le présent budget permet de réaliser des actions visant à améliorer la sécurité urbaine et la perception des gens face au sentiment de sécurité urbaine sur le territoire et dans chacun des secteurs priorités.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a initié une démarche d'évaluation participative en vue de réviser le Programme, impliquant tous les arrondissements concernés. De nouvelles orientations stratégiques et un nouveau cadre du Programme sont attendus. Ainsi, dans le souci d'assurer une continuité du travail, le SDIS autorise la poursuite, en 2022, des actions entreprises en sécurité urbaine dans l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution financière demeure non récurrente.

Organisme : CONCERT'ACTION LACHINE

Projet: CASUAL

Montant accordé : 44 610 \$

Numéro de la demande d'achat: 721367

Le montant octroyé au projet dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine est entièrement financé par la Ville centre.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

### **Contribution financière de l'arrondissement de Lachine :**

Numéro d'imputation: 2410-0010000-301405-05803-61900-016491-0000-000000-000000-000000-00000

Organisme: CONCERT'ACTION LACHINE

Montant accordé: 20 000 \$

Numéro de la demande d'achat: 717351

Cette contribution financière est possible grâce à un montage financier Ville centre et l'arrondissement de Lachine.

**Pour un grand total de 64 610 \$.**

Les crédits budgétaires nécessaires à ce dossier sont disponibles au Service de la Diversité et de l'inclusion sociale. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la ville centre.

## **MONTREAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce soutien financier permet au milieu lachinois de réaliser des actions concrètes et concertées qui amélioreront le sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Lachine.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon le programme.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, au règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Pierre-Luc LORTIE, 22 mars 2022

Lynn THIBAUT  
Chef de division - Sports, loisirs et  
développement social.

Julie J PERRON  
Directrice CLSDS



**Dossier # : 1224076003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et deux organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroi des contributions financières au montant total de 57 567 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et deux organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et d'octroyer les contributions financières au montant indiqué en regard de chacun de ces deux organismes, pour un montant total de 57 567 \$ :

**PROJETS ANNUELS** (avril 2022 au 31 mars 2023)

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN 2022
LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE	Une communauté inclusive et diversifiée	25 060 \$
RICOCHET (HÉBERGEMENT / HOMES)	Intervention SRA - Entrée en logement	32 507 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer les conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2022-03-24 13:38

Signataire :

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1224076003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et deux organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroi des contributions financières au montant total de 57 567 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvre la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### 2021-04-06 - CA21 19 0057 (1214076002)

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et cinq organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroi de contributions financières au montant total de 165 041 \$

### 2020-04-06 - CA20 19 0067 (1204076003)

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et sept organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et d'octroyer les contributions financières au montant indiqué en regard de chacun de ces sept organismes, pour un montant total de 173 700,97 \$

### 2019-05-06 - CA19 10 0129 (1194076002)

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et huit organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroi de contributions financières au montant total de 169 055,12 \$

## DESCRIPTION

L'ensemble des projets retenus figurent aux plans d'action des concertations locales.

Projets issus de la **Table de quartier en développement social locale: Concert'Action LACHINE** :

---

### Table de réflexion et d'actions interculturelles de Lachine (TRAIL) :

- Nom de l'organisme : La P'tite Maison de Saint-Pierre
- Nom du projet : Une communauté inclusive et diversifiée
- Problématiques visées par le projet : Insertion sociale des clientèles à risque
- Priorité d'intervention : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble (Vivre-Ensemble et Intégration)
- Brève description du projet : 3 objectifs principaux :

1 - Briser l'isolement et augmenter la participation et l'accès des nouveaux arrivants aux activités, services et ressources de la communauté.

2 - Sensibiliser la population de Saint-Pierre à l'ouverture à la différence et à la richesse de la diversité par le biais d'activités suscitant le rapprochement interculturel et intergénérationnel.

3 - Sensibiliser à l'impact des préjugés interculturels pour diminuer le racisme

- Montant de la contribution du MTESS: 25 060 \$

---

### Comité d'actions en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine (CASUAL) :

- Nom de l'organisme : Ricochet (Hébergement / Homes)
- Nom du projet : Intervention SRA - Entrée en logement
- Problématiques visées par le projet : Insertion sociale des clientèles à risque
- Priorité d'intervention : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

(Vivre-Ensemble et Intégration)

- Brève description du projet : Un intervenant dédié à temps plein à l'entrée et au soutien en logement des bénéficiaires que nous aidons déjà grâce à la halte-chaueur. Le projet se fera en étroite collaboration avec les partenaires du milieu et dans le respect des missions respectives et complémentaires de chacun (CJE, Cumulus , Carrefour d'entraide, Groupe d'entraide, TRAC, banques alimentaires, CIUSSS de l'Ouest-de-l'île-de-Montréal, etc) afin de référer et d'accompagner les bénéficiaires vers les ressources spécifiques répondant à une ou des problématiques associées à leur situation d'instabilité résidentielle. Le projet consiste majoritairement à accompagner les individus en situation d'itinérance vers une entrée en logement réussie en leur fournissant le support psychosocial et les outils nécessaires à leur autonomie et à leur réinsertion sociale. La majeure partie des personnes qui fréquentent la halte-chaueur de Lachine ont le souhait d'avoir leur propre logement, mais besoin d'un accompagnement soutenu pour y arriver.
- Montant de la contribution du MTESS: 32 507 \$

Vous trouverez en pièces jointes les documents suivants: Les balises de l'Entente, la politique de gestion contractuelle, le protocole de communication 2022, les plans d'actions de chacune des tables concernées de Concert'Action Lachine, les demandes de soutien financier de chacun des projets, les résolutions de chacun des organismes déposant un projet.

## JUSTIFICATION

Le processus de sélection des projets s'est déroulé comme suit :

Chaque concertation issue de la Table de quartier en développement social de l'arrondissement de Lachine, Concert'Action Lachine, a rencontré ses membres afin de prioriser les projets issus de chacune des concertations et appuyés par la communauté lachinoise.

Comme plusieurs des organismes avaient déjà des projets soutenus pour 2022, un seul organisme a déposé un projet. La division du développement social a par la suite sollicité un organisme partenaire afin de déposer un projet avec les sommes restantes qui répond à une priorité identifiées et nouvelle réalité dans le milieu, soit l'itinérance.

Un comité d'analyse des projets, formé de la directrice de Concert'Action Lachine, le conseiller en développement communautaire et la chef de la Division sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Lachine se sont rencontrés pour effectuer une sélection de projets (voir ci-joint le tableau complet du processus de sélection). Le comité s'est assuré que les projets soumis s'inscrivaient dans le plan d'action des Tables et les priorités de l'arrondissement énoncés dans l'appel de projets de l'arrondissement de Lachine.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2018-2023).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

La somme de 57 567 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

**Enveloppe régulière:**

**Projets annuels**

Organisme	Projet	Soutien Accordé			Soutien 2022 (avril 2021 au 31 mars 2022)	Soutien au projet global
		2019	2020	2021		
La P'tite Maison de Saint-Pierre	Une communauté inclusive et diversifiée	--	29 270 \$	28 500 \$	25 060 \$	87 %
Ricochet (Hébergement / Homes)	Intervention SRA - Entrée en logement	--	--	--	32 507 \$	39,5 %

Numéro de la demande d'achat de La P'tite Maison de Saint-Pierre: 720874

Numéro de la demande d'achat de Ricochet (Hébergement / Homes): 720877

**MONTREAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets sont complémentaires et permettent de répondre à des problématiques précises et priorisées par les comités et tables de concertation du milieu.

Ces projets contribuent à l'amélioration des milieux de vie et favorisent l'intervention directe auprès des populations vulnérables et à risque.

Tout report de décision à la séance du conseil d'Arrondissement du 4 avril 2022 aurait un impact direct sur la réalisation des projets qui perdraient un mois d'action sur le terrain.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les projets ont prévus des activités adaptées à la situation de pandémie actuelle. Par contre, en fonction de l'évolution de la situation et des règles sanitaires, les actions pourraient différer légèrement de ce qui était prévu initialement tout en gardant le même esprit du projet.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est demandé à la mi étape et un rapport final est requis au plus tard, le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étapes et finaux aux dates prévues à cet effet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 21 mars 2022

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc F ROBILLARD  
Conseiller en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lynn THIBAUT  
C/d sl & dev.soc. <<arr.<60000>>

Le : 2022-03-16



**Dossier # : 1224076004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine pour la période du 4 avril au 31 décembre 2022 et octroi d'une contribution financière au montant de 26 541 \$ pour le projet « Ma réussite pour la suite » en faveur des enfants et des familles vulnérables

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine pour la période du 4 avril au 31 décembre 2022;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 26 541 \$, pour le projet « Ma réussite pour la suite » en faveur des enfants et des familles vulnérables :

**PROJET ANNUEL - avril 2022 au 31 décembre 2022**

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN 2022
CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE COMMUNAUTAIRE DE LACHINE	Ma réussite pour la suite	26 541 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et l'inclusion sociale de la Ville de Montréal;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-03-23 08:44

Signataire :

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1224076004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine pour la période du 4 avril au 31 décembre 2022 et octroi d'une contribution financière au montant de 26 541 \$ pour le projet « Ma réussite pour la suite » en faveur des enfants et des familles vulnérables

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En lançant la Politique de l'enfant, en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Un ensemble d'initiatives ont été mises en place à l'échelle des quartiers pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

En 2020, force est de constater que la pandémie et les mesures mises en place pour la mitiger ont transformé les milieux de vie et le quotidien des enfants et leur famille. Les enjeux de pauvreté et de discrimination ont été amplifiés. Cette situation inhabituelle est susceptible d'avoir des impacts sur le développement, la participation et le bien-être des enfants et leur famille, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux.

En 2021, dans ce contexte, la Ville réitère son engagement à soutenir le développement du plein potentiel de tous les enfants - indépendamment de leurs origines, identités et conditions - en luttant contre les discriminations, l'exclusion et en renforçant les solidarités. Reconnaisant l'expertise et l'engagement des arrondissements et de leurs organismes partenaires dans la création et le maintien de milieux de vie inclusifs, sécuritaires et stimulants, la Ville accorde une enveloppe budgétaire annuelle de 2,1 M\$, sur 2 ans, aux 19 arrondissements. Ce financement permettra soutenir la réalisation de projets locaux favorisant le développement du plein potentiel des enfants de 0 à 17 ans et la qualité de vie des familles vivant en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion. Les projets financés doivent viser un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à une alimentation saine;
- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs;
- Soutenir l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC);
- Favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative;
- Encourager la participation citoyenne, l'engagement social et la transition écologique;
- Lutter contre les différentes formes de discriminations;
- Soutenir et accompagner les parents dans le développement de l'enfant;

- Favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu.

Les principes directeurs suivants doivent guider les actions à poser :

1. L'inclusion de tous les enfants
2. L'écoute des besoins
3. L'accompagnement vers l'autonomie
4. La flexibilité des réponses
5. Le travail en partenariat

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire.

Il peut soutenir tout projet soit :

- Sélectionné à la suite d'un appel de projets;
- Issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
- Issu d'une instance de concertation locale impliquant des acteurs agissant auprès des enfants, des jeunes et des familles sur son territoire.

Cette démarche s'inscrit dans une vision qui place la diversité et l'inclusion sociale au cœur des préoccupations de l'administration pour les prochaines années. La Ville s'assurera, à travers son prochain plan d'action Diversité et Inclusion 2021-2025, que ces dimensions soient prises en compte dans l'ensemble de ses interventions afin de répondre de manière la plus appropriée aux enjeux qui s'y rattachent.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **2021-04-06 - CA21 19 0058 (1214076003)**

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et trois organismes à but non lucratif venant en aide aux enfants et aux familles et octroi de contributions financières au montant total de 87 623 \$

### **2019-03-13 - CE19 0419 (1191643002)**

Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

### **2017-02-20 - CM17 0166 (1177392001)**

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant intitulé « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports d'en effectuer le suivi

### **2016-06-20 - CM16 0785 (1167065002)**

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

## **DESCRIPTION**

Projet issu de : **Table de concertation petite enfance et jeunesse de Lachine :**

- Nom de l'organisme : Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine
- Nom du projet : Ma réussite pour la suite
- Problématique visée : Soutien à la famille et à la petite-enfance

- Priorités d'intervention :

- Le développement du plein potentiel des enfants de 0-17 ans et la qualité de vie des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion

- Montant du soutien financier recommandé : 26 541 \$
- Brève description du projet: Le projet est destiné aux jeunes de 12 -17 ans et à leurs parents. Les objectifs sont : renforcer leur persévérance scolaire, les aider à améliorer leurs compétences personnelles, les soutenir dans le développement de leur estime de soi, les aider à avoir confiance en leur avenir et les valoriser à travers un engagement social. Les parents ont besoin d'être soutenus afin de développer les outils nécessaires à une parentalité positive. Les parents pourront se mobiliser pour soutenir leurs enfants dans leur projet de vie et leur implication scolaire.

## JUSTIFICATION

Afin de favoriser l'émergence de projets concertés et de s'arrimer avec le Plan de quartier en développement social, les projets déposés devront s'inscrire dans l'un des axes et enjeux du plan de quartier de CONCERT'ACTION LACHINE. Tout organisme qui dépose un projet devra le faire en partenariat et par le biais d'une des tables ou comités de la table de quartier, CONCERT'ACTION LACHINE, et s'assurer de mettre le jeune au centre de son action :

- CASUAL (Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine);
- Table habitation;
- Comité scolarisation;
- GTSAL – Groupe de travail en sécurité alimentaire de Lachine;
- Table de concertation petite enfance et jeunesse de Lachine (Table qui regroupe des organismes et institutions qui desservent les jeunes de 0 à 25 ans);
- Table de concertation des 50 ans et plus de Dorval-Lachine;
- TRAIL (Table de réflexion et d'actions interculturelles de Lachine – concertation qui regroupe des organismes qui désirent réfléchir et poser des actions afin de s'assurer de l'intégration des personnes issues des différentes communautés ethnoculturelles dans l'arrondissement de Lachine).

En plus de répondre aux paramètres de la Politique (voir Cadre de référence destiné aux organismes en pièce jointe), les projets retenus devront répondre aux critères suivants :

### 1. S'inscrire dans l'un des enjeux du Plan de quartier CONCERT'ACTION LACHINE :

- Enjeu 1 : Amélioration de l'accès des Lachinois à une saine alimentation;
- Enjeu 2 : Amélioration des stratégies permettant de rejoindre et intégrer les populations isolées et vulnérables;
- Enjeu 3 : Amélioration des milieux de vie dans les zones vulnérables : Saint-Pierre, Duff Court et Lachine-Est;
- Enjeu 4 : Accessibilité des services et commerces de proximité;
- Enjeu 5 : Amélioration de la réussite éducative et de l'insertion socio-professionnelle.

### 2. Démontrer un potentiel d'impact significatif pour la communauté;

### 3. Ne pas financer des activités régulières de l'organisme;

4. Être un organisme à but non lucratif dûment reconnu par l'arrondissement (Politique de soutien et de reconnaissance des OBNL de l'arrondissement de Lachine).

Le projet actuel s'inscrit dans les orientations de la Politique de l'enfant et respecte les priorités d'intervention de l'arrondissement de Lachine.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme nécessaire à ce dossier, soit 26 541 \$ est prévue au budget du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme pour le même projet au cours des dernières années se résume comme suit :

#### **Projet annuel**

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien 2022 (avril 2022 au 31 décembre 2022)	Soutien au projet global
		2019	2020	2021		
Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine	Ma réussite pour la suite	--	--	--	26 541 \$	82,3 %

Un virement budgétaire en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale a été effectué pour couvrir cette dépense. Le virement budgétaire en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers l'arrondissement Lachine a été autorisé par la décision # DGA208798004.

Les sommes sont disponibles au poste budgétaire:

2410.0010000.301405.05803.61900.016491.0000.003455.000000.00000.00000

Numéro de la demande d'achat: 719973

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet agit directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale et permet d'offrir aux jeunes, aux enfants ainsi qu'aux familles qui en bénéficient, des services et des activités qui répondent à leurs besoins et au développement de leur potentiel. Tout report de la décision aura un impact sur les résultats des projets.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ce(s) projet(s) aura(ont) besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront s'entendre à cet effet.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation du projet.

Le projet fera l'objet d'un suivi régulier de la part de la Division sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Lachine. Un premier rapport sera exigé à la mi-étape ainsi qu'un rapport final le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étapes et finaux aux dates prévues à cet effet ainsi que tout autre document exigé par l'arrondissement de Lachine.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Veronica PINZON, Service du développement économique

Lecture :

Louise-Michel LAURENCE, 17 mars 2022

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc F ROBILLARD  
Conseiller en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lynn THIBAUT  
C/d sl & dev.soc. <<arr.<60000>>

Le : 2022-03-16



**Dossier # : 1227131001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des projets de baux entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES JARDINS BEAUDIN et 9250-1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs), par lesquels la Ville loue des étals au Marché public de Lachine du 1er mai au 31 octobre 2022

D'approuver les projets de baux entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES JARDINS BEAUDIN et 9250-1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs), par lesquels la Ville loue des étals au Marché public de Lachine du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2022.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2022-03-24 17:24

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1227131001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des projets de baux entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES JARDINS BEAUDIN et 9250-1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs), par lesquels la Ville loue des étals au Marché public de Lachine du 1er mai au 31 octobre 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine est maintenant responsable de la location des espaces intérieurs et extérieurs au Marché public de Lachine. Comme à chaque année des maraîchers désirent y vendre leurs produits. Les maraîchers doivent maintenant signer un bail avec l'arrondissement de Lachine. Avec le service des affaires juridiques nous avons adapté le bail que les maraîchers signaient avec la Corporation de gestion des marchés publics.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2021-03-05 CA21 19 0086 (1217131003)**

Approbation des projets de baux entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES JARDINS BEAUDIN et 9250-1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs) par lesquels la Ville loue des étals au Marché public de Lachine du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2021

**2020-11-02 CA20 19 0216 (1207131003)**

Résiliation du protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la CORPORATION DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL pour la gestion du marché public de Lachine

**DESCRIPTION**

Il y aura cette année encore deux maraîchers présents, soit LES JARDINS BEAUDIN et 9250-1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs). Ils seront présents du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2022. La présence de maraîchers permet aux lachinois d'avoir accès à des produits du terroirs québécois tant pendant la période des fleurs que pendant la saison des fruits et légumes.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les revenus totaux générés par les deux maraîchers qui seront présents au marché s'élèvent à 44 910,40 \$ excluant les taxes.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les maraîchers opéreront selon les règles sanitaires en vigueur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ghislain DUFOUR  
Commissaire - developpement economique

#### **ENDOSSÉ PAR**

André HAMEL  
Directeur d'arrondissement

Le : 2022-03-24



**Dossier # : 1228434002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense au montant de 254 682,46 \$, taxes non applicables, pour la réalisation de travaux de marquage de la chaussée sur diverses rues de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022, par la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et autorisation d'une dépense totale de 279 682,46 \$

D'autoriser une dépense au montant de 254 682,46 \$, taxes non applicables, pour la réalisation de travaux de marquage de la chaussée sur diverses rues de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022, par la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes non applicables, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-03-17 13:23

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1228434002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense au montant de 254 682,46 \$, taxes non applicables, pour la réalisation de travaux de marquage de la chaussée sur diverses rues de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022, par la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et autorisation d'une dépense totale de 279 682,46 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque année, la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine voit à maintenir le marquage de la chaussée afin de sécuriser le déplacement des usagers de la route. Ainsi, les travaux de marquage sont réalisés sur les réseaux artériel et local de l'arrondissement.

L'arrondissement de Lachine a demandé à la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, qui détient une compétence réputée pour la réalisation de marquage de la chaussée, de préparer une offre de services pour le marquage des rues pour l'année 2022. L'offre de services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie se trouve en pièce jointe.

Le présent sommaire vise l'acceptation de l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), qui permet à un arrondissement d'offrir à un autre arrondissement un service relevant de sa compétence.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2021-04-06 - CA 21 19 0060 (1218478002)**

Autorisation d'une dépense au montant de 180 968,37 \$, taxes non applicables, pour la réalisation de travaux de marquage de la chaussée sur diverses rues de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2021, par la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et autorisation d'une dépense totale de 200 968,37 \$

**2020-03-09 - CA20 19 0046 (1208478002)**

Autorisation d'une dépense au montant de 191 754,84 \$, taxes non applicables, pour la réalisation de travaux de marquage de la chaussée sur diverses rues de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2020, par la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

## **2019-04-01 - CA19 19 0088 (1197382002)**

Octroi d'un contrat à Signalisation de Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de marquage de chaussée pour l'arrondissement de Lachine - 2019, au montant maximal de 192 377,03 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 211 614,74 \$ - Appel d'offres public numéro 19-17524 - Trois soumissionnaires

### **DESCRIPTION**

Les travaux de marquage sur la chaussée consistent principalement à tracer chaque année des lignes axiales ainsi que les lignes d'arrêt et traverses pour piétons sur l'ensemble du réseau routier de l'arrondissement. Il est prévu également d'effectuer le marquage des pistes cyclables existantes, lesquelles représentent 11,82 km de parcours.

L'offre de services déposée par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie inclut les activités suivantes :

1. Le marquage :

- des passages pour piétons sur l'ensemble du réseau routier;
- des lignes d'arrêt;
- des passages écoliers;
- des dos d'ânes;
- des lignes axiales et longitudinales sur les rues artérielles, collectrices et locales;
- des lignes axiales cyclables;
- des flèches, symboles du réseau cyclable, boîtes de jonction, pictogrammes scolaires, lignes de guidage, et caserne de pompier sur l'ensemble du réseau routier.

2. La mise à jour des plans de marquage, selon les ajouts et modifications demandés par la Division de la circulation et de l'environnement de l'arrondissement de Lachine.

### **JUSTIFICATION**

Les employés de l'arrondissement de Lachine n'effectuent que le marquage des stationnements municipaux de Lachine. L'arrondissement ne possède pas les effectifs ni l'outillage requis pour faire du marquage de la chaussée à grande échelle. Les employés de la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie détiennent une technologie de pointe et sont spécialisés dans ce domaine.

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie effectue le marquage pour plusieurs autres arrondissements de la Ville de Montréal. En acceptant son offre de services, les travaux de marquage de l'arrondissement de Lachine débiteront en même temps que ceux des autres arrondissements et évolueront au même rythme. Cela permettra de garantir l'uniformité du travail au niveau de la qualité à travers l'île de Montréal ainsi que l'optimisation des coûts et, en général, des opérations de marquage pour la Ville de Montréal.

Dû à l'augmentation du coût de la main d'œuvre et des matériaux et dans le respect de l'application de la convention collective des employés cols bleus, les coûts ont été ajustés afin de refléter la situation actuelle. Il est à noter que des contrats ont été octroyés dans les arrondissements qui ne sont pas encore desservis par la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée et que les coûts s'avèrent 55 % plus élevés que ceux de la Ville. Nous sommes d'avis de la rentabilité de l'offre de service.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La proposition finale de l'offre de services a été déposée le 7 février 2022 et le coût s'élève à 254 682,46 \$ (taxes non applicables) pour réaliser les travaux de marquage pour l'année 2022. Un montant de 25 000 \$ est réservé pour les contingences, car des besoins supplémentaires peuvent être identifiés au cours de futurs comités de circulation.

La dépense totale au montant de 279 682,46 \$ sera financée à même le budget de fonctionnement 2022 de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sécuriser les usagers qui empruntent les voies de circulation de l'arrondissement de Lachine.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Acceptation de l'offre de services : 7 mars 2022

Début des travaux : Avril 2022

Fin des travaux : Octobre 2022

Suite à l'approbation du présent sommaire, une rencontre de démarrage sera prévue afin de s'assurer des priorités ainsi que de la prise en charge des demandes de services liées au marquage pour la saison 2022.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction des travaux publics (Valya LALOVA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane MAUROSE  
Agent technique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-02-14

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement



Dossier # : 1223550003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une aide financière à quatre (4) organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2022, pour un montant total de 131 402,88 \$

D'octroyer une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des organismes désignés ci-dessous, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2022, pour un montant total de 131 402,88 \$ :

ORGANISME	MONTANT
ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LACHINE INC.	4 000 \$
ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC.	62 789,94 \$
CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC.	62 789,94 \$
UNION DES FAMILLES DE LACHINE	1 823 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-03-24 13:41

**Signataire :** André HAMEL

\_\_\_\_\_  
 Directeur d'arrondissement  
 Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223550003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une aide financière à quatre (4) organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2022, pour un montant total de 131 402,88 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 13 février 2017, le conseil a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification. Plusieurs programmes ont également été élaborés dans cette politique afin d'accorder un soutien financier aux organismes admissibles.

Ce soutien vise à assurer le maintien d'une offre de service en sport, en activité physique accessible et en culture diversifiée et de qualité au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

Le 2 décembre 2019, nous avons procédé à la reconduction de 76 organismes pour une durée de trois ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2021-11-06 - CA21 19 0276 (1213550010)**

Octroi d'une aide financière à vingt organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 95 500 \$

**2021-10-04 - CA21 19 0231 (1213550009)**

Octroi d'une aide financière à sept organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 36 390 \$

**2021-09-07 - CA21 19 0205 (1213550008)**

Octroi d'une aide financière à cinq organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 21 589,50 \$

**2021-04-06 - CA21 19 0061 (1213550002)**

Octroi d'une aide financière à sept organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 170 831,60 \$

**2020-12-07 - CA20 19 0243 (1203550012)**

Octroi d'une aide financière à vingt-cinq organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 119 131,15 \$

**2020-11-02 - CA20 19 0214 (1203550010)**

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un total de 9 317,50 \$

**2020-10-05 - CA20 19 0196 (1204076009)**

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 14 242,50 \$

**2020-06-01 - CA20 19 0100 (1203550005)**

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 116 795,02 \$

**2020-04-06 - CA20 19 0070 (1203550003)**

Octroi d'une aide financière à six organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 63 702 \$

**2020-02-03 - CA20 19 0013 (1206759002)**

Approbation des précisions proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 4 février 2020

## **DESCRIPTION**

L'actualisation de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine et ses programmes permettent de répondre à de nouveaux besoins, tout en assurant une répartition juste et équitable des ressources en lien avec les priorités de l'arrondissement : les jeunes et les clientèles vulnérables, la sécurité urbaine, le développement durable, le dynamisme associatif, le bénévolat et l'intégration interculturelle. Ainsi, on s'assure de déployer une offre de services variée et accessible répondant aux besoins de la population dans l'ensemble du territoire.

## **JUSTIFICATION**

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter,

dans chacun des documents des organismes partenaires, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation.

Le montant octroyé ne peut être supérieur à 50 % du budget de l'organisme. Vous trouverez, en pièces jointes, le tableau récapitulatif des normes, les montants accordés ainsi que les fiches d'évaluation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de la Direction CSLDS (voir le détail dans l'intervention financière).

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 1 823 \$  
(organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 0 \$  
(organismes culturels)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 : 129 579,88 \$  
(organismes sportifs)

UNION DES FAMILLES DE LACHINE DA: 721087  
ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC. DA: 721095  
CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC. DA: 721129  
ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LACHINE INC. DA: 721245

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 parce que non pertinent avec la rubrique.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le versement de cette subvention offre un soutien à la mission de l'organisme, qui contribue à la bonification de l'offre de service sur le territoire de l'arrondissement en conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La crise de la COVID-19 fragilise les organismes qui doivent continuer d'offrir des services en respectant de nouvelles consignes édictées par la Santé publique et font face à des diminutions de revenus importants. L'Arrondissement désire maintenir son soutien auprès de ses organismes reconnus qui devront pouvoir œuvrer au-delà de la crise de la COVID-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynn THIBAUT  
Chef de division - Sports, loisirs et  
développement social.

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie J PERRON  
Directrice CLSDS

Le : 2022-03-22



**Dossier # : 1227464003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'octroi de contributions financières pour un montant total de 25 670,16 \$, toutes taxes incluses si applicables, aux organismes désignés

D'autoriser l'octroi de contributions financières pour montant total de 25 670,16 \$, et ce, aux organismes désignés ci-dessous :

Organisme	Projet	Montant
École Lakeside Academy	Autorisation de distribuer des dépliants pour récolter des denrées en soutien à la population ukrainienne	s/o
GRAME	Programme Cyclistes Avertis	3 500 \$
HÉMA-QUÉBEC	Location à titre gracieux de la Grande salle de la Vieille brasserie pour la collecte de sang du Conseil d'arrondissement de Lachine, le 12 mai 2022	Gratuité équivalente à 2 170,16 \$
MÉDECINS SANS FRONTIÈRES CANADA	Soutien à la population ukrainienne	5 000 \$
Page par Page	Festival de Littérature Jeunesse de Montréal	15 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-03-24 17:19

**Signataire :** André HAMEL

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227464003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'octroi de contributions financières pour un montant total de 25 670,16 \$, toutes taxes incluses si applicables, aux organismes désignés

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les contributions financières serviront à financer les projets suivants :

Organisme	Projet	Montant
École Lakeside Academy	Autorisation de distribuer des dépliant pour récolter des denrées en soutien à la population ukrainienne	s/o
GRAME	Programme Cyclistes Avertis	3 500 \$
HÉMA-QUÉBEC	Location à titre gracieux de la Grande salle de la Vieille brasserie pour la collecte de sang du Conseil d'arrondissement de Lachine, le 12 mai 2022	Gratuité équivalente à 2 170,16 \$
MÉDECINS SANS FRONTIÈRES CANADA	Soutien à la population ukrainienne	5 000 \$
Page par Page	Festival de Littérature Jeunesse de Montréal	15 000 \$

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève HÉBERT  
Secrétaire de direction - directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

André HAMEL  
Directeur d'arrondissement

Le : 2022-03-23



**Dossier # : 1227204001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption – Règlement numéro 2710-102 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage (Étude de Rues principales) et autres dispositions connexes

*D'adopter le Règlement numéro 2710-102 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale ou supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage (Étude de rues principales) et autres dispositions connexes .*

**Signé par** André HAMEL **Le** 2022-03-28 16:22

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1227204001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption – Règlement numéro 2710-102 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage (Étude de Rues principales) et autres dispositions connexes

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Modification au *Règlement sur le zonage (2710) afin de consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine , en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage (Étude Rues principales) et autres dispositions connexes .*

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1227204004- Résolution à venir  
 D'adopter le Règlement numéro RCA05-19010-7 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RC05-19010) afin de remplacer la zone C-215 par la nouvelle zone M-215 et d'abroger la zone C-309 aux zones d'application des dispositions concernant l'usage d'établissement avec service de boissons alcoolisées.

**DESCRIPTION**

Le présent projet de règlement modifiant le *Règlement sur le zonage (2710)* vise à consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage (étude de Rues principales) et autres dispositions connexes. Les principales modifications sont les suivantes :

- Modifications au plan de zonage (Annexe A) afin de concentrer les commerces sur l'artère commerciale et ne pas permettre de débordement sur les rues perpendiculaires ou à l'extérieur d'une zone commerciale nouvellement redéfinie;
- Ajustements à l'ensemble des grilles des usages visant les zones commerciales (Annexe C);
- Création de nouvelles notes à la grille des usages (Annexe B) dont notamment celle visant à permettre les bureaux, les centres de mise en forme (gym et autres salles de sports), les garderies et écoles, uniquement aux étages supérieurs au rez-de-chaussée d'un établissement commercial.

À titre informatif, le projet de Règlement numéro 2710-102 incluant les extraits du plan de zonage (Annexe A), les notes à la grille des usages (Annexe B) ainsi que les grilles des usages et des normes d'implantation (Annexe C) ont été sauvegardés en pièces jointes au présent sommaire décisionnel.

## JUSTIFICATION

Le présent projet de règlement (2710-102) est le fruit de rencontres de travail entre le comité interne (composé de commerçants et de gens d'affaires, fonctionnaires et élus), le développement économique et la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises (DAUSE) dont la plus récente a été tenue le 21 avril 2021. Il fait également suite aux recommandations de l'étude de mix commercial réalisée par l'organisme «Rues Principales» qui a été mandaté par l'arrondissement de Lachine pour produire le portrait actuel de l'offre et de la demande pour le marché de Lachine. L'arrondissement souhaite que les artères commerciales soient au service de la population :

- La rue Notre-Dame est la rue principale de l'arrondissement. Elle est axée sur des commerces de proximité et de destination et offre des services utilitaires et professionnels.
- Le secteur centre (32<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 28<sup>e</sup> Avenues et la rue Victoria) est le pôle commercial «attracteur» de l'arrondissement qui offre une trame commerciale fonctionnelle aux résidents de Lachine.
- Les rues Provost, Saint-Jacques et la 45<sup>e</sup> Avenue sont des artères de proximité.

La vision de développement élaborée par le comité interne dont la firme Rues principales, le commissaire industriel de l'arrondissement de Lachine, est la suivante :

### « VISION DE DÉVELOPPEMENT

*L'arrondissement de Lachine est un milieu de vie complet, où le passé industriel côtoie l'inventivité contemporaine. Les résidents ont un accès sécuritaire et actif à leurs destinations quotidiennes (épicerie, emploi, loisirs, etc.). Les transformations accueillies consolident les acquis et décuplent le potentiel du milieu.*

*Le canal, le marché public et l'ensemble des noyaux commerciaux offrent un milieu vibrant qui répond aux besoins des résidents. Les commerçants ont pignon sur rue, s'unissent pour des campagnes de mobilisation et des événements, et oeuvrent activement, aux côtés de l'Arrondissement, à une gouvernance engagée et prospère.*

*Lachine-Est s'inscrit en continuité et en complémentarité avec l'existant. La rue Notre-Dame est la colonne vertébrale de l'arrondissement.».*

L'adoption du présent projet de règlement vient appuyer la vision de développement de l'arrondissement qui misera sur une trame de rue assurant un maximum de perméabilité avec les quartiers existants, ce qui facilitera les déplacements en transport actif et collectif en améliorant la connectivité des infrastructures accueillant les usagers de transport actif afin de se déplacer entre les différents pôles commerciaux.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

Le présent projet de règlement est en accord avec les grandes orientations, objectifs et

actions visés dans l'exercice de projet de Ville ainsi que le nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM, 2050).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette démarche de modification réglementaire vise à consolider et à renforcer les pôles commerciaux à Lachine. Parallèlement à cette démarche, l'élaboration d'un guide promotionnel visant à assurer une communication efficiente entre les fonctionnaires, les entrepreneurs et les futurs commerçants désirant s'établir à Lachine est prévue. Ce guide, élaboré par le développement économique et la DAUSE, comportera plusieurs volets pour accompagner les promoteurs et commerçants dans leur démarche auprès des différentes instances :

- Les ressources disponibles pour accompagner les commerçants afin de valider la faisabilité de leur projet;
- Les données statistiques sur le site Internet de Montréal et l'étude du «mix commercial» de Lachine réalisée par l'organisme «Rues principales»;
- Les démarches pour l'obtention des différents permis ou certificats d'autorisation dans le cadre d'une demande d'exploitation commerciale : l'obtention du certificat d'occupation commerciale, le certificat d'autorisation pour l'installation d'enseignes, le permis de rénovation, transformation ou d'agrandissement, le permis d'occupation du domaine public, le cas échéant;
- Les démarches de demandes discrétionnaires (PIIA, dérogation mineure, etc.) acheminées au comité consultatif d'urbanisme ou au comité régissant les démolitions d'immeubles, le cas échéant;
- Les ressources techniques et financières pour augmenter les chances de réussite de leur projet d'affaires.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), les étapes suivantes sont à prévoir :

- Publication d'un avis pour l'assemblée publique de consultation;
- Tenue de l'assemblée publique de consultation;
- Affichage des avis publics concernant les approbations référendaires à prévoir.

En ce qui concerne le développement économique, la vision commerciale de l'arrondissement de Lachine devra être publiée sur le site Internet de l'arrondissement à [ville.montreal.qc.ca/lachine/affaireseconomie](http://ville.montreal.qc.ca/lachine/affaireseconomie) pour communiquer les orientations et intentions de l'arrondissement en lien avec le nouveau zonage commercial. Un dépliant sera rédigé sous forme de guide de références, pour aider les promoteurs, entrepreneurs et futurs commerçants.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le présent projet est susceptible d'approbation référendaire.

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- Adoption du premier projet de règlement;
- Tenue de la consultation publique;
- Adoption du second projet de règlement;

- Adoption du règlement;
- Émission du certificat de conformité;
- Avis public de promulgation annonçant l'entrée en vigueur du règlement;
- Entrée en vigueur.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux encadrements administratifs et au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynda POIRIER  
Conseiller(ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2022-02-24



**Dossier # : 1227204004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption – Règlement numéro RCA05-19010-7 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RC05-19010) afin de remplacer la zone C-215 par la nouvelle zone M-215 et d'abroger la zone C-309 aux zones d'application des dispositions concernant l'usage d'établissement avec service de boissons alcoolisées

*D'adopter le Règlement numéro RCA05-19010-7 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RC05-19010) afin de remplacer la zone C-215 par la nouvelle zone M-215 et d'abroger la zone C-309 aux zones d'application des dispositions concernant l'usage d'établissement avec service de boissons alcoolisées .*

**Signé par** André HAMEL    **Le** 2022-03-28 13:17

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227204004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption – Règlement numéro RCA05-19010-7 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RC05-19010) afin de remplacer la zone C-215 par la nouvelle zone M-215 et d'abroger la zone C-309 aux zones d'application des dispositions concernant l'usage d'établissement avec service de boissons alcoolisées

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Modification au *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA05-19010) afin de remplacer la zone C-215 par la nouvelle zone M-215 et d'abroger la zone C-309 aux zones d'application des dispositions concernant l'usage d'établissement avec service de boissons alcoolisées.

Le *Règlement sur le zonage* (2710) est également modifié parallèlement à la présente démarche de modification du *Règlement relatif aux usages conditionnelles* (RCA05-19010) dans le but de consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage (Étude «Rues principales»).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2021-04-04 - (1227204001 - Résolution à venir  
Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement numéro 2710-102 modifiant le Règlement sur le zonage* (2710) *afin de consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage et autres dispositions connexes*

**DESCRIPTION**

Les modifications proposées au projet de Règlement numéro RCA05-19010-7 visent uniquement le territoire d'application, soit l'article 31. Actuellement les zones où il est possible d'obtenir l'autorisation via la procédure de demande d'usages conditionnels pour l'exploitation d'un établissement avec service de boissons alcoolisées sont les zones C-215, C-309, M-317, M-403, C-405 et C-415.

**JUSTIFICATION**

Afin d'être cohérent avec la modification réglementaire proposée par le comité de travail interne (Commissaire industriel, DAUSE, commerçants et gens d'affaires, élus) et l'étude de

«Rues principales» intitulée «Plan de développement commercial», visant à consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage, le territoire d'application du présent règlement doit être révisé comme suit :

#### **La zone commerciale C-215**

(

Cette zone commerciale située entre les rues Provost et Saint-Antoine, à l'ouest de la 32<sup>e</sup> Avenue, autorise déjà via le *Règlement relatif aux usages conditionnels* (RCA05-19010), les établissements avec services de boissons alcoolisées. On retrouve dans cette zone des services de professionnels mais surtout des établissements commerciaux comme le restaurant St-Hubert, le dépanneur Couche-Tard et la Brasserie Le Manoir. Dans la réflexion sur les zones commerciales et le projet de *Règlement numéro 2710-102* sur le zonage, il a été constaté que seuls les usages commerciaux sont autorisés dans cette zone. Il a été proposé de permettre la mixité des usages et ce, en ajoutant les usages résidentiels de type multifamiliaux qui correspondent à la densité du secteur. Afin que le numéro de zone reflète la mixité des usages, celui-ci doit débiter par la lettre «M» selon les règles d'application des grilles des usages du *Règlement sur le zonage* (2710). Dorénavant, les usages résidentiels, commerciaux et mixtes seront autorisés dans la nouvelle zone M-215. Les grilles des usages et des normes d'implantation ont été modifiés en conséquence. Donc, l'usage «établissement avec service de boissons alcoolisées étant déjà autorisé dans ce secteur, le fait de ne pas remplacer le numéro de zone (C-215 par M-215), ferait en sorte de ne plus les autoriser via le *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA05-19010).

#### **La zone commerciale C-309**

Cette zone commerciale située à l'extrémité nord de la rue Sherbrooke entre les 24 et 25<sup>e</sup> Avenues comporte deux bâtiments, dont un seul bâtiment commercial encore «actif», où l'on retrouve le «Belvédère Bowling». Depuis la fermeture de l'ancien accès (prolongement de la 25<sup>e</sup> Avenue) à l'autoroute 20, cette petite zone commerciale n'a plus sa raison d'être. Il a été proposé d'abroger cette zone et de prévoir des usages résidentiels qui correspondent à la réalité actuelle du secteur en raison de sa proximité à plusieurs zones résidentielles dont le secteur Duff Court. Cette zone C-309 doit donc être retirée de la liste des zones du territoire d'application du Règlement relatif aux usages conditionnels.

Un projet de règlement accompagne, en pièce jointe, le présent sommaire décisionnel.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), les étapes suivantes sont à prévoir :

- Publication d'un avis pour l'assemblée publique de consultation;
- Tenue de l'assemblée publique de consultation;
- Affichage des avis publics concernant les approbations référendaires à prévoir.

En ce qui concerne le développement économique, la vision commerciale de l'arrondissement de Lachine devra être publiée sur le site Internet de l'arrondissement à [ville.montreal.qc.ca/lachine/affaireseconomie](http://ville.montreal.qc.ca/lachine/affaireseconomie) pour communiquer les orientations et intentions de l'arrondissement en lien avec le nouveau zonage commercial. Un dépliant sera rédigé sous forme de guide de références, pour aider les promoteurs, entrepreneurs et futurs commerçants.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le présent projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

- Avis de motion et adoption du projet de *Règlement numéro RCA05-19010-7* par le conseil d'arrondissement;
- Tenue de la consultation publique au Règlement relatif aux usages conditionnels touchant simultanément les modifications au Règlement sur le zonage et au Règlement de permis et certificats qui y sont associés;
- Adoption du second projet de Règlement;
- Adoption du Règlement;
- Publication de l'avis public d'entrée en vigueur (avis de promulgation suite à la réception du certificat de conformité) du Règlement relatif aux usages conditionnels.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynda POIRIER  
Conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2022-03-28



**Dossier # : 1216739008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022(RCA22-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022* (RCA22-19001) de l'arrondissement de Lachine, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-12-01 10:30

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1216739008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001)

D'adopter le *Règlement numéro RCA22-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022* (RCA22-19001) de l'arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2022-03-25 07:51

Signataire :

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1216739008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022(RCA22-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021

**CONTENU****CONTEXTE****Contenu**

Une modification a été apportée au projet de règlement depuis son dépôt à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 29 novembre 2021, soit:

L'article 19.3 Utilisation du photocopieur

Le coût pour impression et photocopie en noir et blanc format 11x17 recto est de 0,17 \$ au lieu de 0,26 \$ et le tarif pour impression et photocopie en noir et blanc recto/verso (dans le même format) est de 0.34 \$ au lieu de 0,52 \$.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DE ANGELIS  
Analyste de dossiers

**IDENTIFICATION** Dossier # :1216739008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001)

**CONTENU**

CONTEXTE



<b>Contenu</b>
----------------

Cinq modifications ont été apportées au règlement depuis son adoption lors de la séance du 7 décembre 2021 :

1- L'article 6.1 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022* (RCA22-19001) est modifié au deuxième point de l'encadré intitulé « Dépôt relatif au branchement à l'égout et à l'aqueduc \*\*\*\* » par le remplacement du mot « locale » par le mot « artérielle »;

2- L'article 6.3 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022* (RCA22-19001) est modifié par la suppression de l'ensemble des dispositions contenues à la rubrique **Frais pour l'occupation périodique du domaine public** concernant une terrasse commerciale complètement ou partiellement située sur le domaine public et un dépôt de garantie;

3- L'article 7.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022* (RCA22-19001) est modifié à la section intitulée « Enseignes ou panneaux réclames » par le texte suivant :

Certificat d'autorisation pour la construction, l'installation, le maintien, le remplacement et la modification de la structure ou du message visant une enseigne principale, une enseigne temporaire, une enseigne secondaire autre qu'une enseigne d'identification d'usages ou d'activités ou d'une plaque d'adresse.

4- L'article 21 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022* (RCA22-19001) est remplacé par :

21. Batobus :

Par traversée	TARIF	TPS	TVQ
Enfant de 5 ans et -	sans frais	exonérée	exonérée

Enfant de 6 ans et +, adolescent et adulte	3,48 \$	applicable	applicable
Nolisement du Batobus :	383,15 \$	applicable	applicable
· prix forfaitaire (durée de 4 heures)	98,35 \$	applicable	applicable
· heure additionnelle			

5- L'ajout à l'article 22 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022* (RCA22-19001) des activités nautiques suivantes :

## 22. Location d'embarcations et activités nautiques

Activités nautiques	TARIF	TPS	TVQ
Rabraska en famille (6 ans et plus) -	20,00 \$	exonérée	exonérée
Activité de deux heures	15,00 \$	exonérée	exonérée
· Tarif un adulte	60,00 \$	exonérée	exonérée
· Tarif un enfant (6 à 17 ans)	10,00 \$	exonérée	exonérée
· Tarif deux adultes et deux enfants			
· Tarif enfant de plus (forfait famille seulement)			
Kayak au clair de lune ou au lever du soleil (12 ans et plus)	40,00 \$	exonérée	exonérée
· Tarif par personne avec embarcation et accessoires inclus (kayak simple seulement)	30,00 \$	exonérée	exonérée
· Tarif par personne sans embarcation	25,00 \$	exonérée	exonérée
	15,00 \$	exonérée	exonérée
SUP yoga (12 ans et plus)			
· Tarif par personne avec embarcation et accessoires inclus			
· Tarif par personne sans embarcation	25,00 \$	exonérée	exonérée
Initiation au kayak (12 ans et plus) ou canot (6 ans et plus) - Activité de une heure	15,00 \$	exonérée	exonérée
· Tarif par personne avec embarcation et accessoires inclus			
· Tarif par personne sans embarcation	40,00 \$	exonérée	exonérée
Sortie familiale en canot ou kayak double (6 ans et plus) - Activité de deux heures			
· Tarif par embarcation inclus			

Vous trouverez, en pièce jointe, les principales modifications des articles visés par cet amendement.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DE ANGELIS  
Analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216739008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement de prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2021-09-13 - CA21 19 0218 (1213416002)**

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2022;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

**2021-06-07 - CA21 19 0142 (1206739002)**

D'adopter le *Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 3 mai 2021

**2021-05-03 - CA21 19 0096 (1206739002)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001)

**2021-05-03 - CA21 19 0095 (1216739001)**

D'adopter le *Règlement RCA21-19001-2 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001)

**2021-03-08 - CA21 19 0042 (1206739002)**

D'adopter le *Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine

**2020-12-07 - CA20 19 0253 (1206739002)**

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

**2020-11-02 - CA20 19 0229 (1206739002)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001)

**2019-12-02 - CA19 19 0337 (1192333003)**

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001)

**2019-11-04 - CA19 0303 (1192333003)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001)

**2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)**

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que non pertinent avec cette rubrique.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Parution d'un avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine. Ajout des dates des séances régulières du conseil au calendrier annuel de l'arrondissement.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Sophie LEPAGE, Lachine

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DE ANGELIS  
Analyste de dossiers

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-11-26

Myrabelle CHICOINE  
Directrice - Services administratifs et projets  
urbains

**Dossier # : 1220415002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser la démolition de bâtiments, des opérations cadastrales ainsi que la construction, la transformation et l'occupation visant un projet d'habitation, situé au 2225, rue Notre-Dame sur les lots portant les numéros 1 246 302, 3 603 773 et 3 603 774 du cadastre du Québec

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002), la résolution autorisant la démolition de bâtiments, des opérations cadastrales ainsi que la construction, la transformation et l'occupation visant un projet d'habitation, situé au 2225, rue Notre-Dame, sur les lots portant les numéros 1 246 302, 3 603 773 et 3 603 774 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes :

#### **CHAPITRE I**

##### TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique à la zone M-402 délimitée sur le plan de son annexe A intitulé « Territoire d'application », identifiée sur le plan de zonage de l'annexe A du *Règlement sur le zonage* (2710) de l'arrondissement de Lachine.

#### **CHAPITRE II**

##### AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire identifié à l'article 1, la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments ainsi que l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs sont autorisés aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger :

1° aux articles 4.1.1 paragraphe h, 4.14 à l'exception des articles 4.14.6 et 4.14.7, 4.4,

2° aux articles 6.2.1.5, 6.2.1.3,

3° au chapitre 7 du *Règlement sur le zonage* (2710) de l'arrondissement de Lachine,

4° aux grilles 16A / 38A et 16B / 38B pour la zone M-402 de l'annexe C du *Règlement sur le zonage* (2710) de l'arrondissement de Lachine intitulée « Grille des usages et grille des normes d'implantation »,

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

### **CHAPITRE III**

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

#### **SECTION 1**

##### **CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION**

3. La démolition du bâtiment portant le numéro civique 2225, rue Notre-Dame et sis sur les lots 1 246 302, 3 603 773 et 3 603 774 du cadastre du Québec est autorisée.

4. Une demande de certificat d'autorisation de démolition visant les bâtiments abritant la vitrerie Lachine identifié sur le plan de l'annexe A du présent règlement intitulé « Territoire d'application » doit être déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Lachine dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, les autorisations prévues au présent règlement deviennent nulles et sans effet.

5. Les travaux de démolition doivent débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

6. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, un plan de réutilisation ou de gestion des déchets de démolition doit être déposé.

7. Les travaux de construction doivent débuter dans les 48 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

8. Si les travaux de construction ne débutent pas dans les douze mois (12) mois suivant la fin des travaux de démolition, le terrain doit être décontaminé, remblayé, nivelé et gazonné.

9. Une garantie bancaire de 30 000 \$ doit être déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition afin d'assurer le respect de la condition de l'article 8. La garantie doit être maintenue en vigueur jusqu'à ce que la construction du plancher du rez-de-chaussée du bâtiment soit complétée.

#### **SECTION 2**

##### **CONDITIONS APPLICABLES LORS DE LA SUBDIVISION CADASTRALE**

10. Une demande d'approbation d'opération cadastrale visant l'ensemble du territoire décrit à l'article 1 doit être déposée avant ou au même moment que la première demande de permis de construction pour la phase I.

11. L'opération cadastrale doit prévoir la création d'au moins un (1) lot.

#### **SECTION 3**

##### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

## **SOUS-SECTION 1**

### **CADRE BÂTI**

12. La hauteur maximale en étages pour chaque bâtiment ou partie de bâtiment doit correspondre à celle identifiée sur les plans intitulés « Plan d'implantation, Coupe nord-sud, Vue de la rue Notre-Dame » joints en annexe B à la présente résolution.

13. Malgré l'article 12 de la présente résolution, la hauteur maximale en étages est de quatre étages (4) sur une partie des bâtiments identifiée sur le plan de l'annexe B.

14. Les marges minimales doivent tendre à respecter celles identifiées sur le plan intitulé « Plan d'implantation » joint en annexe B de la présente résolution.

Malgré l'alinéa précédent, un dépassement de 75 cm est autorisé, la marge à la limite nord-ouest du terrain (irrégularité triangulaire du lot voisin) peut être de 0 m et dans l'ensemble des marges, des saillies au-dessus du rez-de-chaussée sont autorisées.

15. Malgré l'article 2 de la présente résolution, la densité maximum est de 2,5.

## **SOUS-SECTION 2**

### **USAGES**

16. En plus des catégories d'usages autorisées aux grilles 16A / 38A et 16B / 38B de l'annexe C du *Règlement sur le zonage* (2710) de l'arrondissement de Lachine intitulée « Grille des usages et grille des normes d'implantation », la classe 160, Habitations est permise.

17. Le projet doit comporter un minimum de 20 % de logements possédant chacun une superficie minimale de 90 m<sup>2</sup> calculée à l'intérieur des murs.

## **SOUS-SECTION 3**

### **AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS**

18. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.

19. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction de chacune des phases du projet de développement.

20. Aucun équipement de type transformateur sur socle (TSS) ne doit être visible d'une voie ou d'un espace public.

21. L'emplacement d'un élément technique tel qu'une chambre annexe, un espace d'entreposage des déchets et de matières recyclables ne peut être situé à l'extérieur du bâtiment.

Malgré le paragraphe précédent, un espace de cueillette de déchets et de matières recyclables peut être situé à l'extérieur du bâtiment.

22. Un équipement mécanique sur un toit ne doit pas être visible à partir d'un toit aménagé avec une terrasse, un patio ou une pergola.

23. Les toits des parties de bâtiment 1 et 2 doivent être aménagés avec une terrasse, un patio ou une pergola. De plus, ils doivent être végétalisés à au moins 50 % de la surface totale de chaque toit. Les bacs de plantation sont considérés comme espace végétalisé.

24. Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.

25. Aucun conteneur à déchets n'est autorisé dans les cours.

#### **SOUS-SECTION 4**

##### STATIONNEMENT

26. Un ratio de stationnement correspondant à un minimum de 0,5 est autorisé dans le stationnement souterrain.

27. Au moins 2 % des cases de stationnement doivent comprendre une installation de recharge électrique pour véhicule.

28. Un stationnement extérieur d'un maximum d'une (1) place de stationnement est autorisé sur les emplacements identifiés à l'article 1.

#### **SOUS-SECTION 5**

##### STRATÉGIE VERTE

29. Au moins cinq (5) des mesures de construction suivantes doivent être intégrées au projet :

**1°** installer des fenêtres performantes au niveau énergétique et utilisant un gaz isolant entre le vitrage (de type Low E Argon);

**2°** viser une consommation d'énergie plus faible de 10 % par rapport à la consommation du bâtiment de référence (CNB);

**3°** utiliser uniquement des cabinets d'aisance d'un maximum de six litres d'eau et à double chasse, ou d'un maximum de cinq litres d'eau à simple chasse;

**4°** favoriser la perméabilité du sol afin de permettre la percolation naturelle des eaux de pluie;

**5°** assurer la récupération des eaux de ruissellement et leur utilisation pour arroser la végétation;

**6°** offrir la possibilité de recharger un véhicule ou un vélo électrique dans une unité de stationnement sur huit;

**7°** faciliter l'accès, pour la majorité des logements, à une unité de stationnement pour vélo;

**8°** assurer sur place le tri des déchets de construction (brique, acier, verre, papier) durant le chantier;

**9°** utiliser une peinture recyclée ou à faible émission de COV lors du chantier de construction;

**10°** optimiser l'utilisation des matériaux recyclés ou récupérés, notamment pour

l'aménagement des espaces extérieurs;

**11°** privilégier la plantation des arbres choisis en tenant compte de la contribution de leurs ramures à apporter du soleil dans le bâtiment en hiver et à donner de l'ombre au bâtiment en été;

**12°** inclure une chute à déchets avec sélecteur (trilage) à la source, afin de faciliter la récupération des matériaux recyclables, d'un minimum de trois voies.

#### **SECTION 4**

##### **CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN**

**30.** Aux fins de la délivrance des permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, les objectifs et critères de la présente section s'appliquent. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

**1°** Favoriser la mixité d'usages et assurer l'intégration des nouvelles constructions à l'environnement existant;

**2°** Accroître la présence de la végétation sur le site;

**3°** Favoriser la création d'un ensemble de bâtiments de facture architecturale contemporaine;

**4°** Créer un milieu de vie et des espaces à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les lieux de rencontres et les interactions entre les différents usagers de ces espaces;

**5°** L'alignement de construction, l'implantation au sol, la composition volumétrique et le traitement des façades ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Plan d'implantation, Vue de la rue Notre-Dame », joints en annexe B et les plans intitulés : « Vue de l'entrée de la cour intérieure , Vue de la cour centrale vers l'est, Vue de la cour vers l'ouest et Vue de la toiture vers le sud », joints en annexe C à la présente résolution;

**6°** Minimiser les impacts du nouveau développement sur l'ensoleillement des bâtiments voisins;

**7°** Maximiser l'ensoleillement dans les cours.

#### **SOUS-SECTION 1**

##### **IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT**

**31.** Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

**1°** L'implantation du bâtiment doit exprimer le caractère unique de son positionnement dans la trame urbaine et contribuer à son animation;

**2°** Le recul des parties de bâtiments sur la rue Notre-Dame doivent permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site, notamment la plantation d'arbres d'alignement à grand déploiement sur le domaine public;

## **SOUS-SECTION 2**

### **ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT**

32. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1°** Les caractéristiques architecturales doivent permettre de bien lire qu'il s'agit d'une construction contemporaine, tant par le design que par les matériaux;
- 2°** Le concept architectural du bâtiment doit favoriser une composition volumétrique caractérisée par une modulation dans les hauteurs, le bâtiment devant pouvoir se lire en plusieurs composantes, chacune possédant un volume distinct;
- 3°** L'effet de masse créé par les volumes des bâtiments doit être atténué par la présence de retraits, des ouvertures, des terrasses et l'utilisation des matériaux;
- 4°** La composition architecturale doit reposer sur un principe de transparence et de légèreté;
- 5°** Les accès aux différents usages situés dans le bâtiment doivent être traités distinctement. Les accès aux espaces communs, commerces et aux résidences situés sur un même niveau doivent être distincts et bien identifiés pour chaque usage;
- 6°** L'apparence architecturale de toutes les façades doit être traitée comme des façades principales;
- 7°** La fenestration doit être maximisée pour assurer un grand apport de lumière aux espaces intérieurs et profiter des vues possibles;
- 8°** La partie du bâtiment implantée sur la rue Notre-Dame doit être perçue comme un point de repère dans son environnement, une entrée au complexe et ce, de part ses caractéristiques architecturales et sa composition volumétrique;
- 9°** Le rez-de-chaussée de chacun des bâtiments doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;
- 10°** Les matériaux employés doivent présenter des qualités de durabilité;
- 11°** L'utilisation de matériaux de revêtement d'un toit et d'un mur extérieur réfléchissant la chaleur et la lumière d'une manière diffuse est privilégiée.

## **SOUS-SECTION 3**

### **AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS**

33. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1°** Toutes les cours doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant soit des espaces de détente, soit des placettes et des végétaux. La présence de verdure doit être largement privilégiée à celle d'un revêtement minéral, tel qu'illustré sur les plans intitulés : « Vue de l'entrée de la cour intérieure, Vue de la cour centrale vers l'est, Vue de la cour vers l'ouest et Vue de la toiture vers le sud », joints en annexe C à la présente résolution;
- 2°** Le verdissement des toits et l'utilisation de matériaux perméables pour les aménagements paysagers doivent être maximisés. Les toits doivent être traités

comme une 5<sup>e</sup> façade;

**3°** Les aménagements proposés sur les toits doivent être accessibles à l'ensemble des résidents;

**4°** Le long de la rue Notre-Dame, les aménagements doivent contribuer à l'attrait des résidents vers l'intérieur du complexe;

**5°** L'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser son impact par rapport à la sécurité des piétons;

**6°** L'aménagement des espaces extérieurs doit intégrer des approches environnementales. Le projet doit recourir à un aménagement plus durable en optant pour une gestion écologique des eaux de pluies;

**7°** Les aménagements de stationnement pour vélo doivent être facilement accessibles;

**8°** Les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration aux bâtiments. Ils doivent être localisés de manière à favoriser une utilisation du toit par les résidents;

**9°** Les équipements d'éclairage extérieur doivent être conçus de manière à minimiser l'éblouissement et l'impact de la dispersion lumineuse vers le ciel et sur les propriétés adjacentes.

## **SECTION 5**

### **GARANTIE MONÉTAIRE**

**34.** Une garantie monétaire d'un montant à déterminer sera exigée préalablement à la délivrance du permis de construction afin d'assurer que les travaux visés par la présente autorisation soient réalisés. Cette garantie doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la date prévue de la réalisation complète des travaux. En cas de non réalisation des travaux, la valeur de la garantie sera mise à la disposition de l'arrondissement de Lachine.

**ANNEXE A**  
PLAN INTITULÉ « Territoire d'application »

**ANNEXE B**  
PLAN INTITULÉ « Plan d'implantation, Coupe nord-sud, Vue de la rue Notre-Dame »

**ANNEXE C**  
PLAN INTITULÉ « Vue de l'entrée de la cour intérieure, Vue de la cour centrale vers l'est, Vue de la cour vers l'ouest et Vue de la toiture vers le sud »

**Signé par**      André HAMEL      Le 2022-02-28 18:38

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement

Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1220415002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser la démolition de bâtiments, des opérations cadastrales ainsi que la construction, la transformation et l'occupation visant un projet d'habitation, situé au 2225, rue Notre-Dame sur les lots portant les numéros 1 246 302, 3 603 773 et 3 603 774 du cadastre du Québec

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le site d'intervention se situe sur la portion ouest de la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Lachine. Il s'agit de la Vitrierie Lachine. Le contexte urbain présente, de façon générale, une diversité typologique et une variété dans la forme des bâtiments, dans leur échelle ainsi que dans la configuration de la trame urbaine. Le site d'intervention est localisé dans un secteur à dominance résidentielle. Il s'insère dans une aire à vocation principalement résidentielle comportant aussi des portions mixtes, notamment des rues de commerces et d'habitation.

Du côté nord, on retrouve un paysage urbain homogène à caractère résidentiel, avec des maisons jumelées, contiguës où des maisons de ville de deux étages. Du côté sud, on retrouve des conciergeries de trois étages. En allant plus vers l'est, la rue Notre-Dame possède, pour sa part, un caractère plus commercial.

Le projet comprend la démolition du bâtiment abritant la vitrierie pour laisser place à un complexe résidentiel à caractère communautaire. Cette demande déroge au *Règlement sur le zonage* (2710) de l'arrondissement de Lachine eu égard, notamment, à l'usage, au taux d'implantation, à la hauteur maximale et au nombre minimum d'unités de stationnement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**CONCEPT PROPOSÉ**

Le projet consiste à redévelopper un site occupé au préalable par un bâtiment commercial de faible gabarit et sans valeur patrimoniale, donnant directement sur la rue Notre-Dame, entre la 21<sup>e</sup> Avenue et la 24<sup>e</sup> Avenue, et incluant un vaste espace de stationnement extérieur situé en fond d'îlot et adjacent au projet Le Marinier. Le terrain d'une superficie 2 215,80 m<sup>2</sup> est complexe, compte tenu de sa forme irrégulière qui comprend un front légèrement diagonal sur la rue Notre-Dame au nord, deux limites en redent avec des bâtiments

commerciaux dont l'une du côté est et l'autre du côté ouest et une longue contiguïté avec la cour arrière de la propriété donnant sur le boulevard Saint-Joseph au sud.

L'organisme Village Urbain est un OBNL œuvrant dans le secteur du logement collectif, du développement de cohabitats abordables et promotion de milieux de vie participatifs et générateurs de liens sociaux avec une démarche basée sur la collaboration et la conception participative avec toutes les parties prenantes) propose de construire un complexe résidentiel dont la hauteur varie de trois (3) à quatre (4) étages. La superficie résidentielle serait d'environ 4 500 m<sup>2</sup> pour un total d'environ 40 unités résidentielles. Pour réaliser ce projet, il est proposé de démolir le bâtiment commercial existant.

## **CADRE RÉGLEMENTAIRE**

### Principaux paramètres du Plan d'urbanisme :

Le bâtiment se situe dans un secteur résidentiel qui inclut les composantes suivantes :

- Bâtiments de un à quatre étages hors sol;
- Taux d'implantation au sol moyen.

### Principales dispositions réglementaires du *Règlement sur le zonage* (2710) :

- Zone M-402;
- Usages : Résidentiel, mixte, commercial, public et institutionnel;
- Nombre d'étages : minimum 2 et maximum 3;
- Hauteur minimale en mètres : 6,4 mètres;
- Densité (cos) : min 0,5 et max 1,8;
- Taux d'implantation au sol maximal de 60 %.

## **ANALYSE DES ENJEUX**

1- L'artère Notre-Dame confère à ce lieu une capacité à saisir une rupture des usages entre la partie plus commerciale à l'est par rapport à la partie à caractère plus résidentielle vers l'ouest.

2- La localisation du site par rapport à la forme courbe de l'artère Notre-Dame impose un juste encadrement de cet important corridor de déplacement. L'artère Notre-Dame est fortement sollicitée. Une attention doit être accordée à la problématique de congestion dans ce secteur.

3- La présence d'une activité absolument tournée vers les usages résidentiels plus à l'ouest de même que la présence d'un parc juste au sud favorisent la poursuite d'un tel usage sur le site.

4- La forme singulière du lot (forme irrégulière) brise la trame orthogonale usuelle et impose un traitement architectural et volumétrique fort sur tout le site.

5- L'implantation proposée du bâtiment existant fait abstraction du caractère majeur de l'artère le bordant et possède une caractéristique architecturale banale ne militant pas à sa préservation.

6- Le positionnement du site favorise une construction d'une hauteur ne présentant pas de problématique d'ombre sur les propriétés voisines. Une étude d'impact sur l'ensoleillement devra être réalisée.

## **LE PROJET**

Village Urbain présente un projet dont l'implantation est basée sur un principe :

- De fragmentation du volume inspiré des typologies du secteur;
- L'intégration d'une ruelle verte reliant la rue Notre-Dame au boulevard Saint-Joseph ainsi que le parc linéaire du Canal Lachine;
- La prédominance d'espaces verts et collectifs au RDC sur la voie publique, au coeur du projet et en toiture.

La répartition des 40 unités proposées se ferait comme suit :

- Espaces collectifs 3 940 pi<sup>2</sup>
- Logements 1CC (chambre à coucher) : entre 20 et 25 %
- Logements 2CC (chambres à coucher) : entre 30 et 35 %
- Logements 3CC (chambres à coucher) : entre 25 et 30 %
- Logements 4CC (chambres à coucher) : entre 5 et 10 %
- La superficie construite hors-sol serait d'environ 48 850 pi<sup>2</sup>.

En plus des unités résidentielles, le projet propose un ensemble d'espaces collectifs qui favoriseraient un sentiment de communauté. Les espaces collectifs les plus souhaités dans le cohabitat selon le sondage mené par Village Urbain sont :

- Jardin potager et espaces verts
- Atelier multi-fonctionnel
- Espaces de bureaux/coworking
- Cuisine collective
- Salle de sport
- Salle de lavage
- Salon/salle de divertissement/Salle de jeux pour enfants

L'implantation au sol est composée de quatre volumes distincts s'organisant autour de la ruelle verte, menant de la rue Notre-Dame au boulevard Saint-Joseph. Les espaces collectifs intérieurs sont distribués dans les locaux adjacents à la ruelle verte afin d'animer davantage l'espace central du projet et de permettre une plus grande flexibilité d'utilisation entre l'intérieur et l'extérieur. Tous les logements situés au rez-de-chaussée bénéficient ainsi d'une meilleure vie privée, puisque leurs espaces extérieurs sont situés en périphérie du projet, à l'écart de l'animation centrale.

#### **Avis de la Direction de l'urbanisme**

Suite à l'analyse de la demande, la Direction de l'urbanisme a émis une recommandation favorable à la demande d'étude d'un projet *en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002) considérant :

- *Le respect des orientations du Plan d'urbanisme et du Schéma d'aménagement;*
- *L'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Lachine du 8 décembre 2021.*

#### **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable au redéveloppement de ce site et, par le fait même, à la démolition du bâtiment existant pour les raisons suivantes :

- Le projet proposé a été conçu dans le respect du rapport et de la morphologie urbaine du quartier en apportant une échelle plus près de celle présente dans le secteur par un

jeu d'ouvertures.

- Les matériaux choisis pour le traitement du volume sont de couleur claire.
- Le projet propose des interfaces avec le domaine public par la création d'aménagements paysagers épousant la topographie et la forme du site.
- Notons que l'apparence générale des bâtiments ainsi que les aménagements feront l'objet d'une révision architecturale : la matérialité, le traitement des volumes devront permettre d'en amoindrir l'effet de masse et d'assurer l'intégration au cadre bâti.
- Une présence sur rue plus intéressante
- Bien que dérogeant à l'usage, le nouveau développement respecte certaines orientations générales du Plan d'urbanisme, à savoir l'amélioration de l'image générale du secteur et accroître la place du piéton;
- La composition volumétrique offre un encadrement urbain fort de la rue Notre-Dame et la continuité typologique résidentielle sur cet axe permettrait une meilleure intégration urbaine du projet dans son environnement.
- Dans sa forme générale, le projet favorise une implantation accordant une place importante non seulement à la plantation d'arbres et de végétaux dans toutes les cours, mais aussi à la création d'espaces conviviaux pour les usagers et la réduction de l'effet des îlots de chaleur sur le site.
- Le projet proposé concorde avec les orientations municipales en matière du plan d'action famille.
- Dans sa forme et sa fonction, le projet proposé combine à la fois des objectifs de densification adaptée au quartier dans le respect des valeurs collectives.

Considérant les raisons précitées, la direction recommande au conseil d'arrondissement:

- D'autoriser la démolition du bâtiment existant;
- D'autoriser la construction d'un développement selon le concept proposé, en respectant les conditions:
  - concernant la qualité architecturale du projet;
  - concernant la qualité des aménagements paysagers.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit de répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable (priorité 7) et d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins (priorité 19). Ce dossier s'applique aussi à l'atteinte des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être accompagnée d'une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, qui prend fin au même moment que la procédure qu'elle accompagne; cette consultation écrite peut également remplacer la procédure en question, auquel cas elle est d'une durée de 15 jours.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sihem BAHLOUL-MANSOUR  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2022-02-21



**Dossier # : 1227204002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Exemption de cases de stationnement visant la transformation du sous-sol du bâtiment existant situé au 65, rue Saint-Antoine

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 21 septembre 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) ayant pour effet de soustraire l'immeuble situé au 65, rue Saint-Antoine, à l'obligation de fournir le nombre minimal de cases de stationnement requis, suite à la création de deux logements au sous-sol et ce, bien que :

- le Règlement prévoit, pour un bâtiment multifamilial d'un maximum de huit (8) logements, que 1,5 case par logement est requise;
- le Règlement prévoit, pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, que le nombre minimal de cases de stationnement requis s'applique uniquement à l'agrandissement.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2022-03-23 09:11

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227204002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Exemption de cases de stationnement visant la transformation du sous-sol du bâtiment existant situé au 65, rue Saint-Antoine

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure permettant de soustraire l'immeuble situé au 65, rue Saint-Antoine sur le lot portant le numéro 1 705 945 du cadastre du Québec, de fournir le nombre minimal de cases de stationnement requis, suite à la création de deux logements au sous-sol et ce, bien que :

- le Règlement prévoit, pour un bâtiment multifamilial d'un maximum de huit (8) logements, que 1,5 case par logement est requis;

- le Règlement prévoit, pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, que le nombre minimal de cases de stationnement requis s'applique uniquement à l'agrandissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Les propriétaires du bâtiment multifamilial situé au 65, rue Saint-Antoine (lot numéro 1 705 945) veulent entreprendre des travaux visant l'aménagement de deux (2) logements dans leur sous-sol. Le bâtiment existant de six (6) logements comporte quatre (4) cases de stationnement intérieures, en plus de celle aménagée dans la cour latérale (dérogatoire). La pente abrupte de la rampe d'accès menant au garage et la hauteur (dégagement) insuffisante des portes de garage font en sorte de rendre inaccessibles les espaces de stationnement. L'exiguïté du lot et l'espace qui doit être laissée libre sur le lot et l'exigence de plantation dans la cour avant ne permettent pas de conserver la case extérieure existante et encore moins, d'ajouter dans la cour latérale (sud) ou arrière, le nombre de cases de stationnement exigées.

**JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 février 2022 ayant trait à ce dossier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des justifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynda POIRIER  
Conseiller(ère) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2022-03-15



**Dossier # : 1226470002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure permettant un ratio de stationnement d'une (1) case par unité au lieu d'une case et demie (1,5) par unité, pour le bâtiment multifamilial situé au 752, 3e Avenue

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 18 janvier 2022, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative au projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial, situé au 752, 3<sup>e</sup> Avenue, ayant pour effet de permettre, pour un bâtiment multifamilial, un ratio de stationnement d'une (1) case par unité , et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un bâtiment multifamilial, un ratio de stationnement d'une case et demie (1,5) par unité.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2022-03-24 13:48

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1226470002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure permettant un ratio de stationnement d'une (1) case par unité au lieu d'une case et demie (1,5) par unité, pour le bâtiment multifamilial situé au 752, 3e Avenue

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure permettant, pour un bâtiment multifamilial, un ratio de stationnement d'une (1) case par unité au lieu de d'une case et demie (1,5), au 752, 3<sup>e</sup> Avenue, sur le lot portant le numéro 2 134 774 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La maison en fond de cour a, une première fois, fait l'objet d'une demande de démolition complète aux fins de reconstruction d'un bâtiment multifamilial de cinq (5) unités, le projet n'a toutefois jamais vu le jour et la propriété a récemment été vendue. Le nouveau propriétaire soumet un nouveau projet de développement qui nécessite également la démolition totale du bâtiment.

D'un point de vue réglementaire, le projet répond, dans l'ensemble, aux dispositions du zonage à l'exception du ratio de stationnement qui offre une (1) case par unité au lieu d'une case et demie (1,5) et souhaiterait obtenir une dérogation lui permettant de réaliser son projet.

Lors de la démarche de demande de démolition, cet élément a été adressé et les membres avaient alors donné leur accord de principe.

**JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mars 2022 ayant trait à ce dossier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 puisque non pertinent.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2022-03-22



**Dossier # : 1229399004**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Refus d'accorder une dérogation mineure permettant un remblai supérieur à 600 millimètres pour la construction d'une piscine creusée, situé au 25, 56e Avenue

Refuser d'accorder, selon les documents soumis en date du 26 janvier 2022, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage (2710)* relative à la construction d'une piscine creusée, situé au 25, 56<sup>e</sup> Avenue, ayant pour effet de permettre un remblai supérieur à 600 millimètres.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2022-03-25 11:51

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229399004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Refus d'accorder une dérogation mineure permettant un remblai supérieur à 600 millimètres pour la construction d'une piscine creusée, situé au 25, 56e Avenue

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le requérant a soumis une demande d'autorisation d'une dérogation mineure permettant un remblai supérieur à 600 millimètres pour permettre la construction d'une piscine creusée au 25, 56e Avenue sur le lot portant le numéro 1 524 661 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Suite à la réception d'une plainte du voisinage contestant la conformité des travaux touchant la hauteur du terrain du requérant, la division permis et inspection de l'arrondissement de Lachine a été amenée à valider le fondement de celle-ci. Des inspections sur la propriété ont permis de soulever une non-conformité quant à la hauteur du remblai sur lequel est posée la piscine creusée qui dépasse les 600 millimètres autorisés par le *Règlement sur le zonage (2710)*.

L'objet de la dérogation mineure, soit un remblai supérieur à plus de 600 millimètres pour permettre la construction d'une piscine creusée, a été exposé aux membres avec l'argumentaire de la Direction étayant une recommandation défavorable en raison du non respect, de la part du requérant, du permis délivré. En effet, les travaux déjà exécutés sont basés sur des renseignements incomplets qui ont faussé la lecture des plans.

La Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises (DAUSE) a précisé aux membres que le dépôt d'une demande de dérogation mineure ne peut être refusé.

Tenant compte de ces éléments et des critères d'évaluation d'une demande de dérogation mineure énoncés par le *Règlement n o RCA10-19003 sur les dérogations mineures*, la DAUSE ne recommande pas la dérogation mineure pour la raison suivante :

- la dérogation a pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins.

Les membres ont saisi les enjeux de la demande et rejoignent la DAUSE dans sa position.

Les membres se sont donc unanimement accordés pour rejeter la demande du requérant et l'inviter à se conformer à la réglementation en vigueur.

#### **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mars 2022 ayant trait à ce dossier.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 n'étant pas pertinent.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

Meriem ESSAFI  
conseillère en aménagement

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises



**Dossier # : 1227204003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de la façade avant et d'agrandissement en cour arrière de l'immeuble situé au 31, chemin de LaSalle

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 3 mars 2022, accompagnant une demande de permis de construction pour le projet de transformation de la façade avant et d'agrandissement en cour arrière de l'immeuble situé au 31, chemin de Lasalle.

**Signé par** André HAMEL    **Le** 2022-03-24 13:39

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227204003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de la façade avant et d'agrandissement en cour arrière de l'immeuble situé au 31, chemin de LaSalle

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant des travaux de transformation de la façade avant et d'agrandissement en cour arrière du bâtiment situé au 31, chemin de LaSalle, sur les lots portant les numéros 2 135 353, 2 135 354, 2 135 355, 2 135 413, 2 135 414 et 2 135 398 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les nouveaux propriétaires du bâtiment unifamilial jumelé, situé aux 31-35, chemin de LaSalle, ont déposé une demande d'élimination d'un numéro civique sur leur propriété, soit le 35. Ils ont acheté l'immeuble de bonne foi en croyant que les anciens propriétaires avaient effectué les démarches afin d'officialiser le statut de leur propriété. Malheureusement, les deux numéros civiques sont toujours indiqués au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal, ce qui confirme qu'il s'agit de deux unités unifamiliales jumelées, implantées sur un terrain distinct comportant trois lots respectivement. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a demandé aux requérants de fournir des plans intérieurs (situation existante) de leur propriété afin de traiter la demande de démolition partielle visant l'élimination d'un logement. La régularisation du nombre de logements dans le bâtiment permettra de considérer la maison comme une seule unité d'habitation comportant six (6) lots distincts.

Suite à la décision favorable des membres du comité de démolition, les propriétaires soumettent une demande de PIIA afin de leur permettre d'entreprendre des travaux de transformation et d'agrandissement visant à aménager un stationnement intérieur attenant à leur résidence. Le nouveau volume accueillera un stationnement et comprendra une terrasse avec accès depuis le rez-de-chaussée et une entrée de garage en contrebas localisée dans la cour arrière et visible de la rue Mc Laughlin. Le démantèlement du balcon et escalier existant dans la cour arrière est requis. La demande vise également des travaux de transformation :

- le remplacement des deux portes d'entrée existantes en façade avant par deux nouvelles portes en acier de même dimensions avec croisillons dans la portion vitrée, tel que l'existant;

- la conservation de l'élément décoratif (colonnade) entre les deux portes en façade avant;
- le maintien de la couleur beige et la présence de croisillons sur les fenêtres existantes;
- le nouveau balcon de béton avec garde-corps en acier noir sur la façade avant.

L'agrandissement projeté, d'une superficie de 47 mètres carrés et d'une hauteur de 3,2 mètres incluant un garde-corps de verre délimitant la terrasse, permet de ne pas obstruer ou limiter les percées visuelles des occupants et des voisins vers le lac Saint-Louis. Il s'agit d'un objectif de PIIA visant à maintenir ou créer une percée visuelle à partir de la voie publique vers un cours d'eau, tout en maintenant le caractère végétal des terrains et des berges. De plus, le nouveau volume d'une largeur de 6,7 mètres vient s'intégrer au bâtiment existant de manière à ce que cet agrandissement soit subordonné à l'implantation et à la volumétrie du bâtiment existant. Le volume projeté est clairement lisible et ne se confond pas avec le volume d'origine du bâtiment, ce qui correspond aux objectifs et critères du PIIA.

Le projet d'agrandissement est assujéti au PIIA dû au fait qu'il est identifié dans le parcours riverain ou voie panoramique. L'objectif est de contribuer à la bonification du caractère unique de la route panoramique riveraine ou de la voie panoramique par la qualité des bâtiments et des aménagements extérieurs. Le critère portant sur les agrandissements, les transformations et constructions stipule que « *ces derniers doivent être réalisés de manière à s'intégrer au milieu en respectant la hauteur, l'implantation, la largeur, le nombre et les niveaux des étages des bâtiments voisins et doivent avoir une expression architecturale qui s'inspire du contexte* ».

Le parti architectural du nouveau volume est contemporain avec l'utilisation de matériaux de revêtement en pierre calcaire avec jeu de deux finis de pierre et d'un bandeau horizontal de revêtement de zinc anthracite au-dessus de la porte de garage en aluminium adonisé clair, qui vient contraster avec la couleur pâle de la pierre. Un garde-corps de verre est également prévu pour la terrasse mais aussi au sol, tout le long de la rampe d'accès menant au garage. Le style (expression matérielle) de l'agrandissement doit être le même que celui du bâtiment existant ou, tout en étant contemporain, s'y assortir de manière discrète. En somme, le PIIA prévoit qu'un agrandissement par extension horizontale du bâtiment doit s'intégrer au bâtiment existant de manière à ce que cet agrandissement soit subordonné à l'implantation, à la volumétrie, au style et à la composition matérielle du bâtiment existant. De plus, tout agrandissement doit être conçu de manière à restreindre la prolifération de formes et de matériaux dans le segment du chemin du Canal et du chemin de LaSalle. La proximité du bâtiment à l'étude et de la Maison Le-Ber-Lemoyne en tant qu'ensemble repère et témoin du premier noyau commercial au tout début de l'histoire de Lachine a été analysée par les concepteurs comme ils le précisent dans leur proposition à la page 3 :

*« La résidence St-Hilaire & Taché détient sans contredit un style qui mérite d'être souligné. Le profil de sa toiture imposante, les ouvertures verticales, un parement de pierre des champs et une végétation abondante sur le terrain sont des caractéristiques qui réinterprètent la typologie de la maison « Arts and Craft ». D'autant plus, il est important de reconnaître la similitude avec la Maison Le-Ber-Le-Moyne. C'est pourquoi nous abordons le nouveau volume dans le respect de son caractère et de ces qualités architecturales par l'harmonisation avec le contexte bâti du quartier. ».*

La proposition a été présentée au comité de démolition lors duquel les membres ont discuté du projet et demandé des modifications qui ont toutes été prises en considération par les requérants.

## JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mars 2022 ayant trait à ce dossier.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 puisque non pertinent avec la rubrique.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER  
Conseiller(ere) en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2022-03-22



**Dossier # : 1226470003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment multifamilial de quatre (4) unités situé au 752, 3e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 18 janvier 2022, accompagnant une demande de permis de construction pour la construction d'un bâtiment multifamilial de quatre (4) unités situé au 752, 3<sup>e</sup> Avenue.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2022-03-24 13:40

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226470003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment multifamilial de quatre (4) unités situé au 752, 3e Avenue

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment multifamilial de quatre (4) unités, pour l'immeuble situé au 752, 3<sup>e</sup> Avenue, sur le lot portant le numéro 2 134 774 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La maison en fond de cour a, une première fois, fait l'objet d'une demande de démolition complète aux fins de reconstruction d'un bâtiment multifamilial de cinq (5) unités, le projet n'a toutefois jamais vu le jour et la propriété a récemment été vendue.

Le nouveau propriétaire soumet un nouveau projet de développement qui nécessite également la démolition totale du bâtiment.

*Projet de remplacement*

Le requérant propose un quadruplex sur trois (3) étages. Les unités comptent chacune trois (3) chambres, ce qui en fait des logements pour familles.

Le bâtiment est de facture classique aux lignes droites, avec une façade principale en maçonnerie avec des ouvertures régulières et symétriques. Des balcons sont également prévus à chacun des étages et une cour anglaise dessert le premier niveau en demi sous-sol.

Le toit plat du volume est orné d'une corniche en revêtement métallique, matériau qu'on retrouve sur les façades latérales et en accent sur la façade principale.

Le volume est implanté au centre du terrain et entouré d'un espace vert en cours avant, latérale gauche et sur une partie de la cour arrière qui accueille également l'aire de stationnement. Celle-ci compte quatre (4) cases extérieures dont l'accès s'effectue par la ruelle.

Le projet prévoit également deux arbres matures en cour avant et plusieurs arbustes et plantations.

La proposition a été présentée au comité de démolition lors duquel les membres ont discuté du projet et demandé des modifications qui ont, pour certaines, été prises en considération.

En ce qui a trait à la demande des membres de créer deux logements, sur deux niveaux (sous-sol et rez-de-chaussée), les concepteurs n'ont pas non plus retenu cette option arguant ce qui suit :

- L'emplacement des issues de secours imposerait l'aménagement d'une unité en partie avant et la seconde en partie arrière, ce qui va à l'encontre de la motivation des membres qui, par leur recommandation, visaient un plus grand ensoleillement de l'unité de sous-sol;
- Une telle configuration impliquerait également la création d'un logement en rupture avec la voie publique et une seconde unité avec des chambres de nuit donnant sur la rue. Il s'agirait également d'unités non traversantes qui entament l'éclairage et la ventilation naturels.

Des modifications ont été apportées afin d'améliorer l'éclairage naturel du logement au demi sous-sol : augmentation des dimensions des ouvertures, rehaussement du niveau du sous-sol, aménagement paysager n'obstruant pas l'éclairage.

#### **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mars 2022 ayant trait à ce dossier.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 puisque non pertinent.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2022-03-22



**Dossier # : 1229399003**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approbation de plan (PIIA) - Projet de transformation de la façade arrière de l'immeuble situé au 830-840, rue Notre-Dame

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 15 septembre 2021, accompagnant une demande de permis de transformation pour un projet de transformation de la façade arrière de l'immeuble situé au 830-840, rue Notre-Dame.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-03-24 13:43

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229399003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plan (PIIA) - Projet de transformation de la façade arrière de l'immeuble situé au 830-840, rue Notre-Dame

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation de la façade arrière de l'immeuble situé au 830-840, rue Notre-Dame, sur le lot portant le numéro 2 134 015 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le présent projet consiste en l'ajout d'une nouvelle terrasse en bois, d'une nouvelle ouverture sur la façade pour permettre l'insertion d'une porte-patio et le remplacement de la fenestration (porte) par un modèle à guillotine.

**JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif tenue le 9 mars 2022 en pièce jointe.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2020 parce que non pertinent.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Meriem ESSAFI  
conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises

Le : 2022-03-22



**Dossier # : 1221633003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 février au 21 mars 2022

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 février au 21 mars 2022, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

**Signé par** André HAMEL Le 2022-03-23 09:10

Signataire :

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1221633003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 février au 21 mars 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2022-03-07- CA22 19 0050 (1221633002)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 24 janvier au 21 février 2022

**2022-02-07- CA22 19 0025 (1221633001)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 23 novembre 2021 au 23 janvier 2022

**2021-12-06- CA21 19 0295 (1211633006)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 23 septembre au 22 novembre 2021

**2021-10-04- CA21 19 0249 (1211633005)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 25 août au 22 septembre 2021

**2021-09-07- CA21 19 0215 (1211633004)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 juillet au 24 août 2021

**2021-08-02- CA21 19 0200 (1211633003)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 20 juin au 20 juillet 2021

**2021-07-05- CA21 19 0185 (1211633002)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 24 mai au 19 juin 2021

**2021-06-07 - CA21 19 0161 (1216089004)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 17 avril au 23 mai 2021

**2021-05-03 - CA21 19 0109 (1216089003)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 mars au 16 avril 2021

**2021-04-06 - CA21 19 0075 (1216089002)**

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 février au 20 mars 2021

**2021-03-08 - CA21 19 0044 (1216089001)**

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 janvier au 19 février 2021

**DESCRIPTION**

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 22 février au 21 mars 2022, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier décisionnel ne s'applique pas à Montréal 2030 étant donné la non pertinence avec l'objet du sommaire.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée PAQUETTE  
Technicienne en ressources humaines  
Direction des partenaires d'affaires RH  
Service des ressources humaines

### **ENDOSSÉ PAR**

Caroline MAYER  
Chef de division PARH.

Le : 2022-03-21



**Dossier # : 1229399005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement de mandat des membres résidents au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine

D'approuver, en vertu du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* ( RCA10-19002), le renouvellement du mandat de cinq membres résidents pour un nouveau mandat d'une période de deux ans au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-03-24 13:50

Signataire :

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1229399005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement de mandat des membres résidents au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande d'approbation du renouvellement du mandat pour cinq (5) membres résidents.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-04-06 - CA20 19 0079 (1206470012)**

Renouvellement de mandat et nomination de nouveaux membres résidents au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine

**2018-04-18 9 CA18 19 0118 (1184408003)**

Renouvellement de mandat et nomination de nouveaux membres résidents au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine

**DESCRIPTION**

Le mandat des membres résidents arrive à sa fin le 16 avril 2022, selon l'article 7 du *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme* (RCA10-19002). À cet effet, et en vertu du même article, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) souhaite renouveler le mandat des cinq (5) membres résidents actuels, pour un nouveau mandat de deux (2) ans. Les cinq (5) membres résidents actuels sont :

Madame Mélanie Cherrier  
Madame Julie-Louise Levasseur  
Madame Jacqueline Kost  
Monsieur François Martineau  
Monsieur Julien Surprenant-Legault

**JUSTIFICATION**

Actuellement, selon l'article 4 dudit Règlement, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) se compose d'un représentant du conseil et de cinq (5) représentants des citoyens nommés par résolution du conseil d'arrondissement. Le maire d'arrondissement, ou en son absence ou en son incapacité d'agir, le maire suppléant, est membre d'office du comité. De plus, le conseil d'arrondissement adjoint au CCU les personnes ressources suivantes: le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ainsi que toute autre personne dont les services professionnels externes peuvent être nécessaires. Selon l'article 17 de ce même Règlement, quatre membres du comité constituent le quorum.

La présence d'un membre du conseil d'arrondissement est nécessaire à la tenue de toute séance du CCU. Chaque membre du CCU dispose d'un droit de vote.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 n'étant pas pertinent.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Meriem ESSAFI  
conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises

Le : 2022-03-23





**Dossier # : 1226739003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de dispense de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec - Me Ann Tremblay, secrétaire d'arrondissement

Considérant que la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, a à son service exclusif Me Ann Tremblay, avocate, et ce, depuis le 22 novembre 2021;

Il est résolu de déclarer, aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* (RLRQ, c. B-1, r.1.2);

Que la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Ann Tremblay dans l'exercice de ses fonctions.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-03-10 11:33

Signataire :

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226739003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de dispense de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec - Me Ann Tremblay, secrétaire d'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ann Tremblay, secrétaire d'arrondissement, est membre du Barreau du Québec. Le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* (RLRQ, c. B-1, r. 1.2, art. 1) prévoit qu'un avocat doit souscrire au fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, sauf exception.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

L'avocat au service exclusif d'une municipalité peut être dispensé de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance (art. 3, par. 7 du *Règlement*) :

" Malgré l'article 1, un avocat peut demander d'être dispensé de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

(...)

7° il est au service exclusif d'une municipalité, d'un organisme supramunicipal au sens des articles 18 et 19 de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux ([chapitre R-9.3](#)), d'une société de transport en commun constituée en vertu de la Loi sur les sociétés de transport en commun ([chapitre S-30.01](#)), d'un centre de services scolaire, d'une commission scolaire ou du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal qui se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par l'avocat dans l'exercice de sa profession; (...)"

Afin de dispenser Madame Tremblay de son obligation de souscrire au fonds d'assurance responsabilité du Barreau, le conseil d'arrondissement doit adopter une résolution répondant aux exigences ci-dessus. Le texte de la résolution est celui dicté par le formulaire de dispense du Barreau du Québec.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DE ANGELIS  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Ann TREMBLAY  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-03-10



**Dossier # : 1226739004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de dispense de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec - Me Viviana Iturriaga Espinoza, secrétaire-rechercheur

Considérant que la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, a à son service exclusif Me Viviana Iturriaga Espinoza, avocate, et ce, depuis le 7 juillet 2021;

Il est résolu de déclarer, aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* (RLRQ, c. B-1, r.1.2);

Que la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Viviana Iturriaga Espinoza dans l'exercice de ses fonctions.

**Signé par** André HAMEL Le 2022-03-10 11:32

Signataire :

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1226739004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de dispense de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec - Me Viviana Iturriaga Espinoza, secrétaire-recherchiste

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Viviana Iturriaga Espinoza, secrétaire-recherchiste, est membre du Barreau du Québec. Le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* (RLRQ, c. B-1, r. 1.2, art. 1) prévoit qu'un avocat doit souscrire au fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, sauf exception.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

L'avocat au service exclusif d'une municipalité peut être dispensé de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance (art. 3, par. 7 du *Règlement*) :

" Malgré l'article 1, un avocat peut demander d'être dispensé de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

(...)

7° il est au service exclusif d'une municipalité, d'un organisme supramunicipal au sens des articles 18 et 19 de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux ([chapitre R-9.3](#)), d'une société de transport en commun constituée en vertu de la Loi sur les sociétés de transport en commun ([chapitre S-30.01](#)), d'un centre de services scolaire, d'une commission scolaire ou du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal qui se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par l'avocat dans l'exercice de sa profession; (...)"

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DE ANGELIS  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Ann TREMBLAY  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-03-10